



**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**  
**en réponse à la motion 21-902 de M. Anthony Von Allmen et consorts**  
**(PLR) du 24 février 2021 intitulée : « Attractivité de la Commune du**  
**Locle »**

---

(Du 8 novembre 2023)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Les villes et les collectivités publiques sont de plus en plus en concurrence en raison notamment de la mondialisation. Le sujet de la domiciliation a pris par conséquent une importance toujours plus grande cette dernière décennie. En effet, les crises conjoncturelles périodiques, le développement de la mobilité individuelle et la centralisation des services ont fragilisé le développement démographique et en particulier la corrélation habitat/travail. Au niveau fiscal, la diminution des recettes des personnes morales a contraint les collectivités publiques à devoir agrandir l'assiette fiscale résultant des personnes physiques.

Dans le canton de Neuchâtel, la Ville du Locle a été l'une des premières collectivités publiques à alerter l'État sur l'asymétrie entre le nombre d'emplois et la population résidente, en recul. Cette situation s'est progressivement étendue à l'ensemble des Montagnes, puis du Val-de-Travers, et, il y a quelques années, également sur le Littoral neuchâtelois. Cette problématique touchant désormais l'ensemble du canton, l'État a mis en place un poste de responsable de la domiciliation et un groupe de travail, regroupant les grandes collectivités du canton, dont Le Locle. Problématique complexe et multifactorielle, la domiciliation et par extension l'attractivité d'un territoire ne repose évidemment pas sur une solution unique. Reste que la Ville du Locle est tournée vers l'avenir.

Dans le présent rapport, nous nous intéresserons à l'évolution démographique de la Mère commune, puis à déterminer les causes actuelles des provenances et départs. Sur base d'éléments théoriques, nous nous arrêterons sur les spécificités de la Ville sous l'angle des composantes de l'attractivité résidentielle. Enfin, nous vous présenterons des considérations prospectives, en matière d'objectifs, organisationnelles et d'actions prioritaires.

Ce rapport a également pour but de répondre à la motion PLR du 24 février 2021 « Attractivité de la Commune du Locle », que nous vous proposons de classer.

## 2. Brève histoire de la domiciliation

L'histoire de la domiciliation dans la Mère commune des Montagnes neuchâteloises remonte au Moyen Âge dit « classique » ou « central »<sup>1</sup>. Elle s'étend jusqu'à nos jours.

### 2. 1. Préhistoire et Antiquité

Le premier signe d'une présence humaine sur le territoire de la vallée du Locle date du Mésolithique (6000-5000 av. notre Ère). L'abri du Col des Roches révéla d'ailleurs la première céramique connue du territoire neuchâtelois, ainsi que de nombreux outils<sup>2</sup>. Sous l'Antiquité, des légions romaines l'ont traversé. Toutefois, jusqu'au Haut Moyen Âge, période qui s'étend jusqu'à la fin de l'Empire carolingien (11<sup>e</sup> siècle), il est peu probable que des communautés s'y soient installées, et ce de manière pérenne. En effet, aucun vestige de civilisation n'y a été découvert.

### 2. 2. Moyen Âge « classique »

#### *Large processus européen de colonisation*

La première mention du Locle connue à ce jour remonte à 1151, date à laquelle les Seigneurs et comtes de Valangin octroient à l'Abbaye de Fontaine-André la Vallée du Locle (« Vallem de Losculo »). En effet, au 12<sup>e</sup> siècle, un grand processus européen de colonisation des régions de Montagnes débute. Cette appropriation de nouveaux territoires s'explique notamment par trois facteurs :

- une hausse de la démographie ;
- les faibles rendements agricoles ;
- un réchauffement du climat.



*A partir du 12<sup>e</sup> siècle, les régions de Montagnes sont colonisées.*

L'augmentation de la population sur les plateaux, couplée à de faibles rendements agricoles génèrent en effet des problèmes d'alimentation et de développement. Le réchauffement du climat que connaît cette période offre une opportunité pour coloniser de nouveaux territoires, notamment ceux des régions de Montagnes.

La colonisation de ces régions, qui passe par un défrichement des territoires forestiers, permet ainsi l'accueil de populations, assurant par là même de nouveaux revenus aux Seigneurs. Avec l'existence de cours d'eau, Le Locle semble permettre l'établissement de sujets et le développement d'une communauté<sup>3</sup>. En référence à cette période et l'arrivée des premiers colons, le bourg prendra le nom de Mère commune. À l'heure

<sup>1</sup> Période du Moyen Âge qui s'étend de l'an 1000 à 1300 de notre Ère.

<sup>2</sup> Jean-Marc Barrelet: "Locle, Le", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 12.08.2021. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007627/2021-08-12/>, consulté le 01.11.2023.

<sup>3</sup> Si Le Locle vient de petit lac (lasculus), le terme de « Chaux » signifie, quant à lui, un pâturage d'altitude. La Chaux-de-Fonds, La Chaux de Remosse (Brévine) ou La Chaux-du-milieu désignent à l'origine des lieux destinés aux bétails des paysans des vallées.

actuelle, en tant que Mère commune, Le Locle est la commune des Montagnes neuchâtelaises au bénéfice du plus grand nombre de ressortissants avec plus de 30'000 personnes.

### *Érection en Paroisse et lettres de franchise*

En 1351, au vu de l'augmentation de la population, mais aussi pour répondre à la Grande Peste (1349-1350), qui décima l'Europe et notamment les Montagnes neuchâtelaises<sup>4</sup>, Le Locle est érigé en Paroisse. Dans la continuité, les Seigneurs délivrent différentes lettres de franchise, octroyant ainsi des libertés (droit de chasser, de se marier, d'échanger des domaines...) susceptibles de favoriser l'établissement de la population. En contrepartie, les souverains de Valangin perçoivent différentes taxes, en nature ou en espèce.



*Pour maintenir la démographie, les Seigneurs octroient certaines libertés.*

Vers 1417, les Montagnes et en particulier sa seule paroisse, c'est-à-dire celle du Locle, comptent 50 feux (chefs de famille), représentant entre 250 et 300 personnes. À noter que même si la mention semble encore instable, la comtesse Mahault et Guillaume d'Aarberg parlaient déjà de la « ville » du Locle dans leurs différents actes (1393, 1409, 1416). En 1499, la paroisse de La Sagne voit le jour, puis différents lieux de culte à travers les Montagnes.

### **2. 3. Du 16e au 18e siècle**

Avec la Réforme, le recensement de la population devient plus systématique. En effet, le décompte des paroissiens est un enjeu important en matière de recettes et de taxes pour les autorités. En 1531, Le Locle comprend 145 feux, soit environ 725 personnes<sup>5</sup>. Les Brenets comptent 155 habitants.

Au 17<sup>e</sup> siècle, dans le royaume de France, les protestants, leurs pensées et leurs pratiques sont vus comme un danger pour le pouvoir absolu du roi Soleil.

En 1685, la révocation de l'édit de Nantes pousse les Huguenots à quitter le royaume.



*Le Locle, terre d'accueil, va bénéficier de l'apport d'autres communautés, parfois pourchassées.*

<sup>4</sup> Un tiers de la population des Montagnes neuchâtelaises trouva la mort entre 1349 et 1351. BUJARD, Jacques, MOREROD, Jean-Daniel, OGUEY, Grégoire, DE REYNIER, Christian, *Histoire du canton de Neuchâtel : aux origines médiévales d'un territoire*, Tome 1, Éditions Alphil – Presses universitaires suisses, 2014, p. 119.

<sup>5</sup> EGLOFF, Michel & Co, *Histoire du Pays de Neuchâtel : de la Préhistoire au Moyen Âge*, Tome 1, Éditions Gilles Attinger, Hauterive, 1989, p. 190-192.

Une partie de ceux-ci font escale alors dans nos contrées, même si peu d'entre eux s'y fixèrent de manière pérenne. Ils amènent néanmoins avec eux leurs savoir-faire dans différents domaines. S'appuyant sur la maîtrise antérieure de l'orfèvrerie, l'horlogerie se développe et assurera la renommée de la cité et de la région dans les siècles suivants.

Le 18<sup>e</sup> siècle est marqué par une très forte progression démographique, liée au développement de l'horlogerie. Ainsi, des Bernois, Genevois et Vaudois y viennent découvrir cette nouvelle industrie. Le nombre d'horlogers passe de 77 en 1750 à 800 en 1800. D'autres reprennent les domaines agricoles délaissés par les autochtones. Les Montagnes neuchâtelaises connaissent l'essor le plus important du territoire de la principauté (59 % entre 1750 et 1815).

Terre d'accueil et de migration, Le Locle connaît également l'arrivée de différentes communautés, au gré des événements internationaux (Révolutions française, genevoise, ...). La population est donc en augmentation. Au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, Le Locle compte environ 3'200 habitants.

## **2. 4. Époque contemporaine**

### *19<sup>e</sup> siècle*

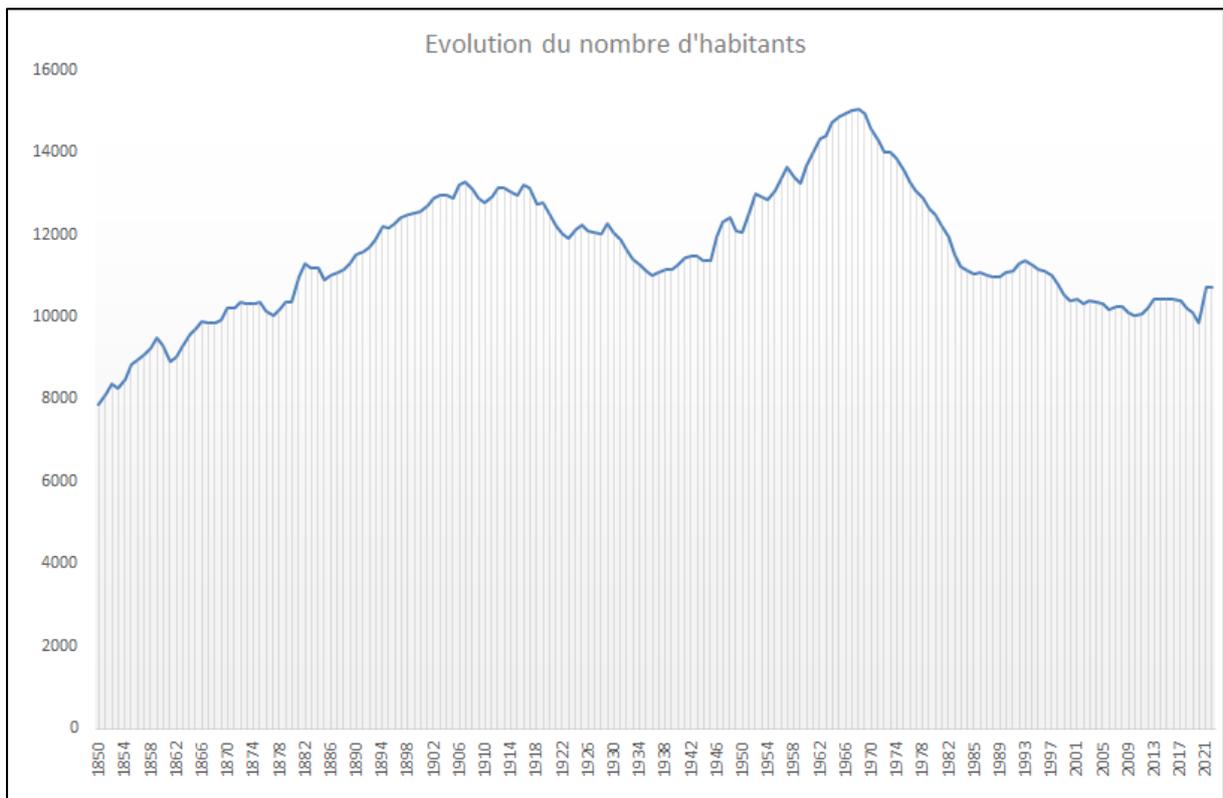
Le début du 19<sup>e</sup> siècle est marqué par différents risques hémorragiques en matière de démographie. Ainsi, Neuchâtel est, de 1806 à 1815, sous le régime du maréchal français Louis-Alexandre Berthier (1753-1815). Les guerres napoléoniennes nécessitent l'envoi de contingent de jeunes hommes et de pères de famille, appauvrissant les populations restées sur place.

En 1833, Le Locle connaît le plus grand incendie de son histoire avec 47 maisons détruites, 117 ménages touchés, plus de 500 sans-abris. Ce genre d'événement avait pour corolaire une diminution importante de la population des cités, forcée de s'établir dans de nouvelles contrées. Toutefois, une réaction rapide des autorités de la principauté prussienne de Neuchâtel permettra une reconstruction rapide de la ville. Il en va de même pour Les Brenets et l'incendie du village en 1848, qui dévasta son centre.

### *La République*

En 1848, la République est proclamée sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Le développement des voies de communication, qui étaient très problématiques sous l'ancien régime, connaît une accélération dans les Montagnes neuchâtelaises.

Le 19<sup>e</sup> siècle est marqué par une forte augmentation de la population en lien avec la transformation de la production et le besoin de main-d'œuvre. En effet, le « verlagssystem » (production décentralisée) et l'établissage font progressivement place à la spécialisation, la mécanisation, l'industrialisation et la concentration de la production. Du 19<sup>e</sup> siècle à la moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le recours à la main-d'œuvre, essentiellement confédérée et allemande, devient de plus en plus important. En 1855, Le Locle comprend déjà 8'500 habitants.



*Ce graphique retrace l'évolution de la démographie locloise de 1850 à 2021. Certaines modifications structurelles sont néanmoins intervenues, dont un nouveau découpage territorial en 1851 avec le retrait de la localité des Éplatures, l'informatisation et la sortie, en 1981, des permis de courts séjours ainsi qu'en 2021 la fusion avec la commune des Brenets.*

En tant que région industrielle, Le Locle possède une démographie fortement corrélée à l'emploi et par conséquent à l'évolution conjoncturelle. Les trends ou tendances conjoncturelles « lourdes » peuvent être résumés ainsi :

**1850 – 1918 :** Phase d'industrialisation et de mutation de la production par un processus de concentration de la main-d'œuvre (fabriques). Globalement, la conjoncture est bonne.

**1918 – 1945 :** Concurrence américaine particulièrement importante, notamment dans le secteur de l'horlogerie. Création du « cartel horloger » avec une intervention importante de la Confédération et des pouvoirs publics. L'objectif est de sauver les emplois et le secteur horloger, marqueur identitaire du pays.

**1945 – 1974 :** Période faste dite des « Trente glorieuses » avec une croissance quasi ininterrompue. La population atteint un pic avec 15'068 habitants, dont près de 4'000 Italiens. Le « cartel » est dissout en 1961. Toutefois, pour protéger la qualité des produits, le contrôle technique des montres voit le jour en 1961, ainsi que le label « Swiss made » en 1971.

**1974 – 2005 :** La fin de la convertibilité dollars/or, les accords de Bretton Woods et la



*Région industrielle, Le Locle connaîtra l'arrivée de « main-d'œuvre », contribuant au*

crise pétrolière génèrent une crise sans précédent. La crise mondiale des années septante, qui impacte directement le secteur de l'horlogerie, fortement tournée vers les exportations, provoque une diminution importante de la population. En moins de deux décennies, le territoire loclois perd 4'000 habitants pour se fixer à moins de 11'000 habitants à la fin des années quatre-vingt.

En 1979, les régions de Montagnes et notamment les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds bénéficient alors de l'« **arrêté Bonny** », permettant de soutenir le secteur public et économique (fiscalité et prêts plus avantageux). Une diversification de la production se met progressivement en place, limitant l'hémorragie démographique. L'« arrêté Bonny » sera révisé dans les années nonante, avant de céder la place à un régime nettement plus concurrentiel entre régions dans les années 2000.

**2005 – 2023** : En 2005, une normalisation de l'évolution démographique semble intervenir. Toutefois, débuté dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le développement de la mobilité individuelle se poursuit, générant une **fragilisation de la corrélation habitat/travail**, renforcée par la **libre circulation liée aux accords bilatéraux**.

La première décennie du 21<sup>e</sup> siècle est aussi marquée par une **centralisation des services publics cantonaux** notamment sur le Littoral. Ainsi, l'École d'ingénieurs, le tribunal, le registre foncier, l'Office des poursuites ou la polyclinique ferment ou quittent la Mère commune. La police cantonale réduit ses effectifs sur Le Locle. Ces emplois publics jouant un rôle structurel et de stabilisateur important, leur disparition accentue alors le risque de perte d'habitants.

Après une légère hausse de la population, à partir de 2013, parallèlement aux réformes fiscales sur les personnes morales et à la diminution de la capacité d'investissement, la courbe démographique tend à s'infléchir progressivement. Cette tendance semble également s'étendre sur l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, les arrivées de l'international se tarissent et les départs pour d'autres cantons sont en augmentation. En 2022, si les Montagnes neuchâteloises connaissent globalement une nouvelle diminution de la population, Le Locle voit sa population légèrement augmenter.

La domiciliation est marquée par des tendances lourdes ou structurelles (type de mobilité, disparition de services publiques, modifications législatives, ...) et des tendances plus conjoncturelles (économiques, marketing territorial, ...). Reste que la Ville du Locle, terre d'accueil, a tous les atouts pour tendre vers un développement dynamique et positif.

### 3. Définition et état actuel du nombre d'habitants

La définition du nombre d'habitants d'un territoire n'est pas nécessairement intuitive. Dans les faits, le nombre d'habitants officiel n'est pas équivalent à la population totale d'un territoire. En effet, la population totale est constituée du nombre d'habitants reconnus, mais également de personnes résidentes sur le territoire, mais qui ont gardé leur domicile dans une autre commune ou qui n'en ont pas. Il en va des personnes :

- propriétaires d'une résidence secondaire,
- se trouvant, par exemple, dans un home ou une institution de protection de l'enfance, mais provenant d'une autre commune ;
- au bénéfice d'un permis S (Ukrainiens) ou d'un permis L de moins d'un an (étudiant, travailleurs de courte durée, ...) ;

- sans titre de séjour.

En août 2023, le territoire du Locle compte :

**10'766 habitants réguliers**

**11'248 population totale**

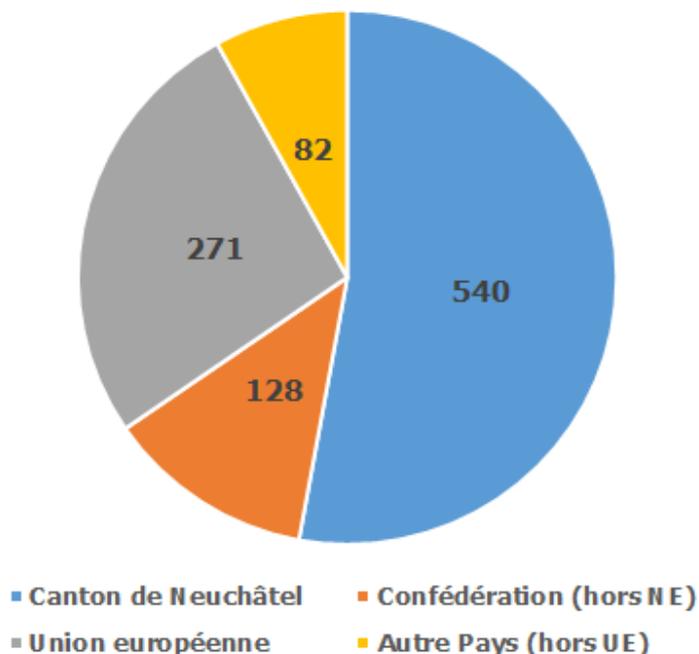
## 4. Diagnostic des départs et arrivées

Afin de mieux comprendre les mouvements entre les arrivées et les départs du territoire communal, il existe différentes sources à disposition, dont notamment les données récoltées par le Contrôle des habitants. En effet, celui-ci demande aux personnes en partance ou en provenance la raison principale de leur changement de domiciliation. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons donc aux provenances des arrivants et destinations des partants, ainsi qu'aux causes principalement données par chaque groupe.

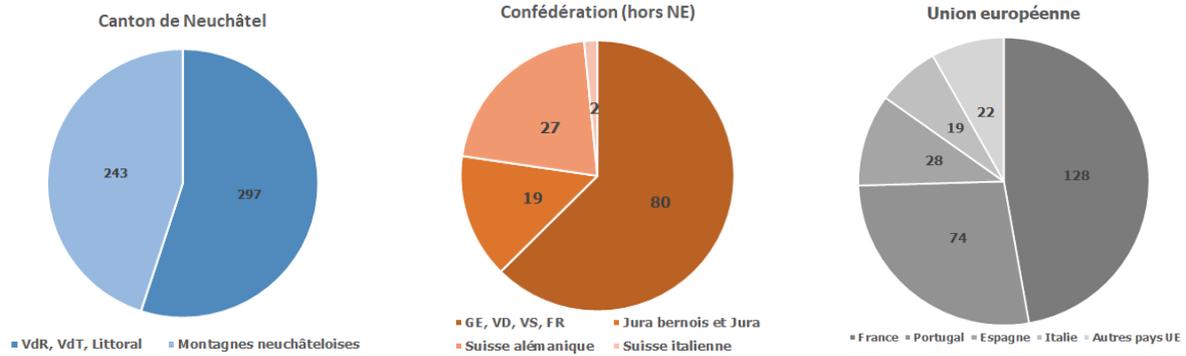
### 4. 1. Provenances des arrivants

Selon les statistiques 2022 du Contrôle des habitants de la Ville du Locle, les arrivées se montent à 1021. Les arrivants proviennent majoritairement du canton de Neuchâtel (52 %)⁶, puis de l'Union européenne (27 %), avec notamment 128 habitants venus de France. Enfin, les arrivées depuis la Confédération (13 %) sont essentiellement situées en Suisse romande.

**Provenance des arrivants**



⁶ Les % sont arrondis à l'unité la plus proche.



### a. Statut des arrivants

Concernant le statut des personnes qui arrivent sur la commune du Locle, 73 % sont des personnes dites « actives » (en emploi ou non) ou employables. Le groupe le plus représenté est celui des personnes sans emplois (21 %), suit les personnes ayant une activité dans le domaine de l'horlogerie et la bijouterie (16 %). Le domaine du bâtiment et génie civil représente 6 %, puis le domaine de la santé avec un peu moins de 4 %. Les étudiants et enfants représentent 19 % des arrivants et les retraités 7 %.

### b. Causes des arrivées

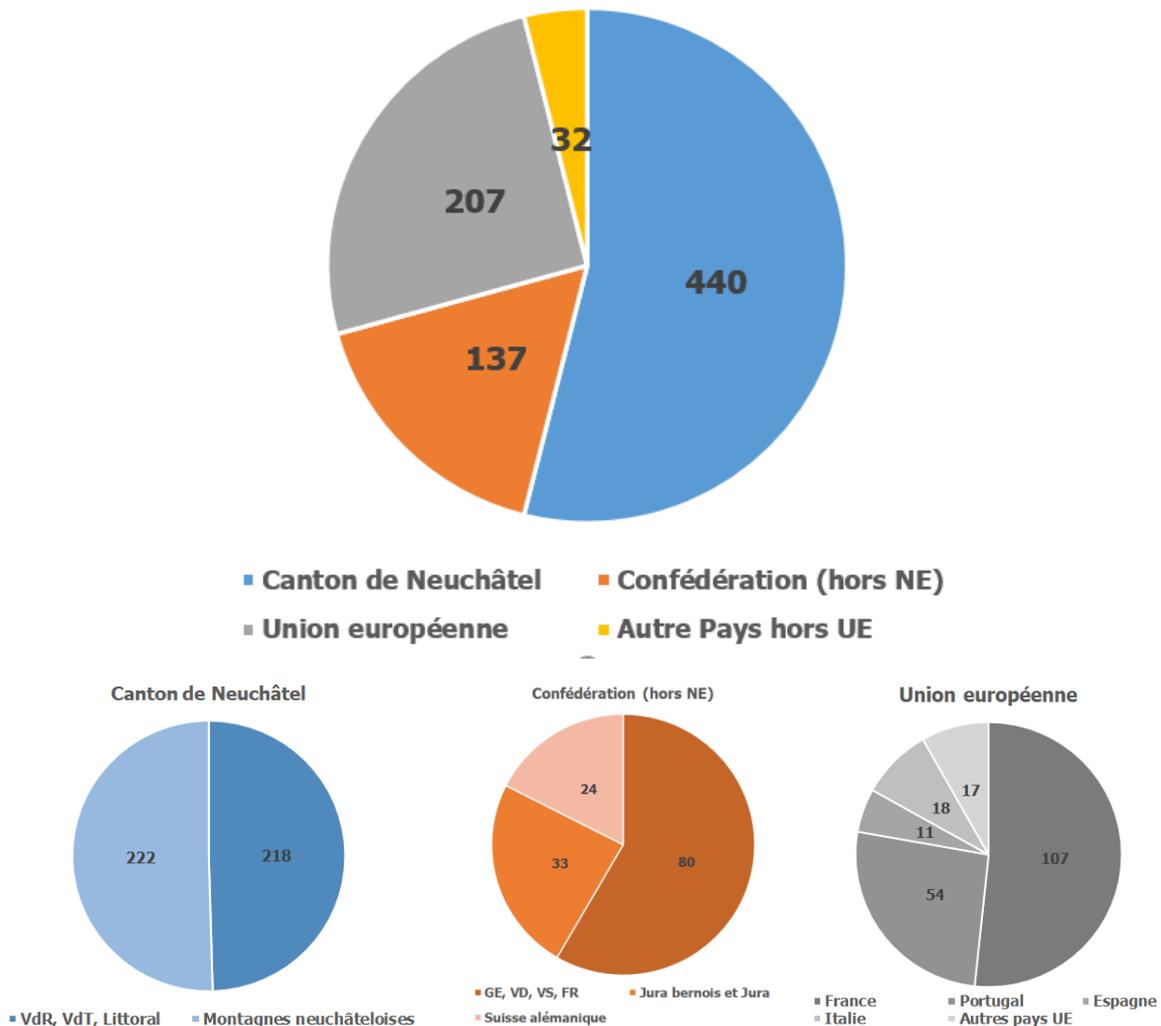
Les causes des arrivées sont diverses. Néanmoins, 26 % des arrivants évoquent des raisons professionnelles, 22 % des raisons familiales et 21 % des raisons immobilières (locataires ou propriétaires). La qualité de vie et l'environnement sont mentionnés dans 8 % des réponses<sup>7</sup>. À noter enfin que 4 % des arrivants n'ont pas mentionné de cause, les demandes pouvant être ressenties par certains comme intrusives.

## 4. 2. Destination des partants

Selon les statistiques 2022 du Contrôle des habitants de la Ville du Locle, les départs se montent à 816. Les partants restent majoritairement dans le canton de Neuchâtel (54 %). Une minorité se rend dans de l'Union européenne (24 %), avec notamment 107 habitants du Locle partis pour la France. Enfin, les départs pour la Confédération (17 %) sont essentiellement situés en Suisse romande.

<sup>7</sup> Précisons encore que les causes de l'arrivée sur la commune du Locle ne se différencient pas de manière significative (hormis pour les logements) des observations sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Ainsi, la première raison des arrivées sur territoire cantonal est l'emploi (36 %), suivi des raisons familiales (31 %), puis celles liées à l'immobilier, en location ou en achat (15 %).

## Destination des partants



### a. Statut des partants

Le statut des partants est relativement similaire à celui des arrivants. Ainsi, les personnes qui se rendent sur un autre territoire que Le Locle sont à 71 % des personnes dites « actives » (en emploi ou non). Le groupe le plus représenté est les personnes sans emplois (21 %), suit les personnes ayant une activité dans le domaine de l'horlogerie et la bijouterie (16 %). Le domaine de la santé (6 %) vient dans le cas présent avant celui du bâtiment (un peu moins de 6 %).

Les étudiants et enfants représentent 21 % des partants et les retraités 8 %.

### b. Causes des départs

Les causes des départs sont également diverses. Néanmoins, 24 % des partants évoquent des raisons professionnelles, 23 % des raisons familiales et 15 % des raisons immobilières (locataires ou propriétaires). La qualité de vie et l'environnement sont également mentionnés dans 8 % des réponses<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Précisons encore que les causes de départs de la commune du Locle ne se différencient pas de manière significative des observations sur l'ensemble du territoire neuchâtelais. Ainsi, la première raison des départs du territoire cantonal est l'emploi (36 %), suivi des raisons familiales (26 %), puis celles liées à l'immobilier, en location ou en achat (12 %).

À noter enfin que 6 % des partants n'ont pas mentionné de cause, les demandes pouvant être là aussi ressenties comme intrusives.

### 4. 3. Comparaison entre les arrivées et départs

Les départs et arrivées, que ce soit en termes d'origine, de statut ou de causes, semblent globalement similaires. Néanmoins, il est à noter que le ratio entre les personnes provenant de France ou en partance pour celle-ci est positif et par conséquent en faveur de la Mère commune.

Il semble que les centres de formation et les structures hospitalières jouent un rôle important en matière d'attraction et de domiciliation. En effet, ceux-ci génèrent des emplois et une offre à la population bienvenue. De plus, les centres de formation jouent un rôle d'appropriation et de fidélisation à un territoire pouvant jouer un rôle de déclencheur en matière de domiciliation.

## 5. Analyse diagnostic sur les représentations des habitants en Ville du Locle (He-Arc)

L'image et le ressenti de la population sur un territoire sont particulièrement importants en matière de domiciliation. En effet, bien que subjectifs, ces éléments favorisent l'ancrage et la fidélisation des habitants. De plus, ceux-ci constituent les premiers ambassadeurs de la cité et de la région.

Dans ce cadre, une étude a été menée par Madame Bojana Milic, actuellement économiste en entreprise dans le cadre de son travail de Bachelor He-Arc, sous la direction de Madame Julia Wirth, professeur HES.

### Analyse quantitative

L'analyse quantitative a été effectuée par le biais de questionnaires.

### Taille de l'échantillon

Dans le but d'obtenir un résultat significatif avec un niveau de confiance de 95 %, une marge d'erreur de 5 % et un paramètre de proportion neutre de 50 % pour une totalité de 10'731 personnes (population du Locle), une taille de l'échantillon a été calculée comme ceci :

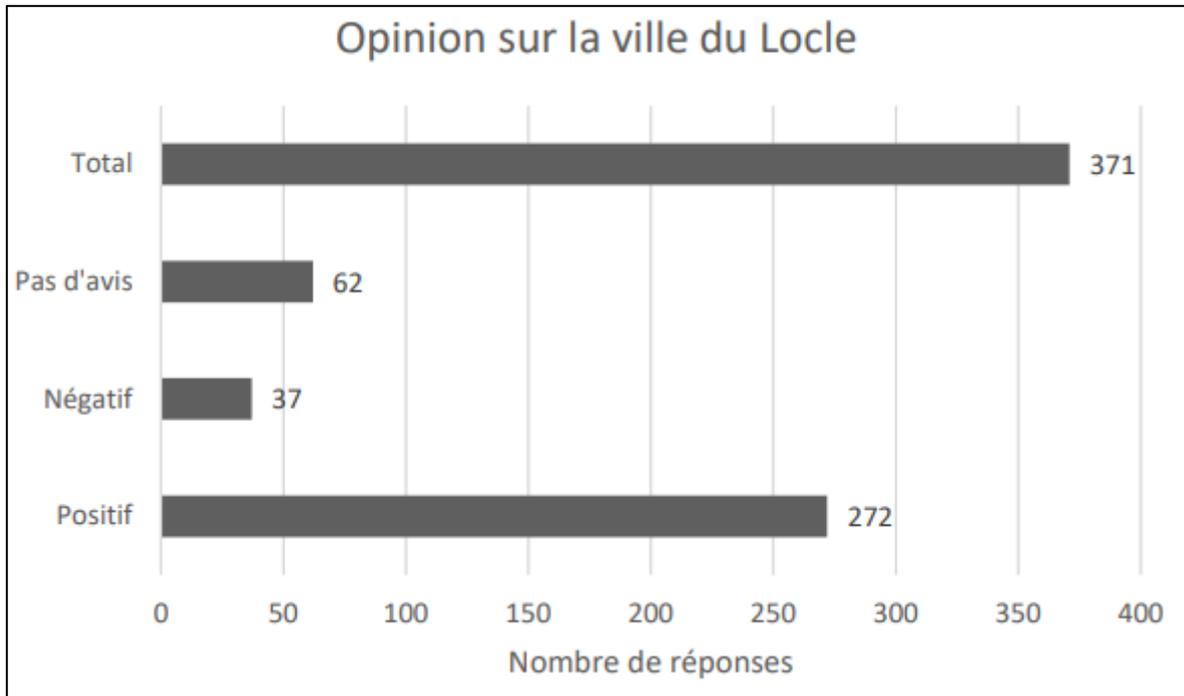
$$\frac{N \cdot z_{\alpha/2}^2 \cdot p \cdot (1-p)}{z_{\alpha/2}^2 \cdot p \cdot (1-p) + (N-1) \cdot I^2} \leq n \quad \frac{10731 \cdot 1.96^2 \cdot 0.5 \cdot (1-0.5)}{1.96^2 \cdot 0.5 \cdot (1-0.5) + (10731-1) \cdot 5\%^2} \leq 371 \text{ personnes}$$

À partir de cette formule, le nombre de questionnaires retournés représente environ 3.46 % de la population avec une marge d'erreur de 5 %<sup>9</sup>.

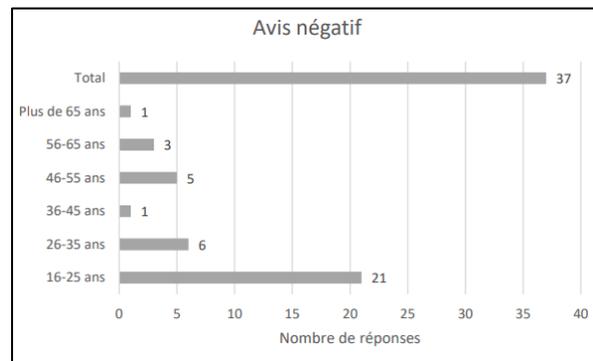
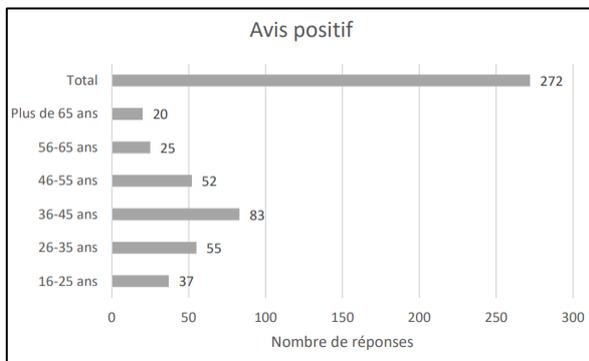
À noter que la représentation par genre était significativement similaire avec 189 hommes et 182 femmes. De plus, 44 % des personnes interrogées ont vécu au Locle depuis leur petite enfance ; 56 % sont venus au cours de leur vie.

<sup>9</sup> Il est à noter que la population âgée de 0 à 15 ans, essentiellement captive et représentant environ 1'600 personnes, n'a pas participé à cette recherche. Le nombre de questionnaire retournés représente dans les faits 4 % de l'ensemble de la population concernée.

La tranche d'âge 16-25 ans regroupant la catégorie que l'on pourrait appeler « jeunes adultes » est surreprésentée, constituant par là même un biais potentiel. Nous le verrons par la suite cette catégorie est globalement la moins positive sur l'image de la Ville, rendant probablement les résultats légèrement plus « négatifs » qu'en réalité.

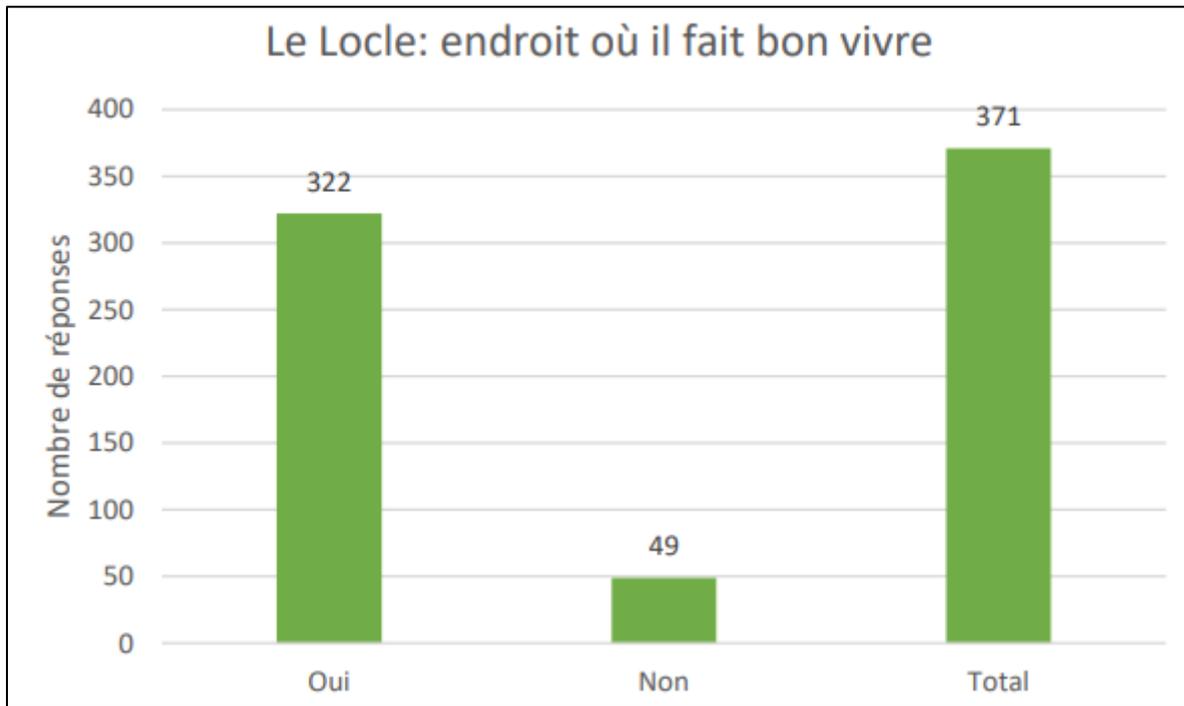


*Une grande majorité des personnes interrogées (73 %) a une image positive de la Ville.*

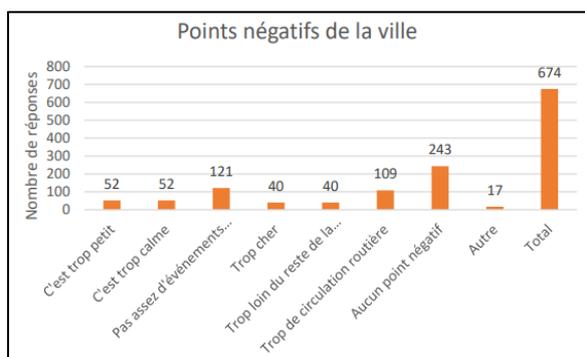
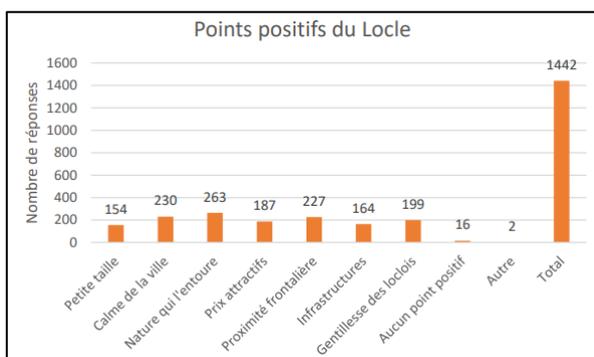
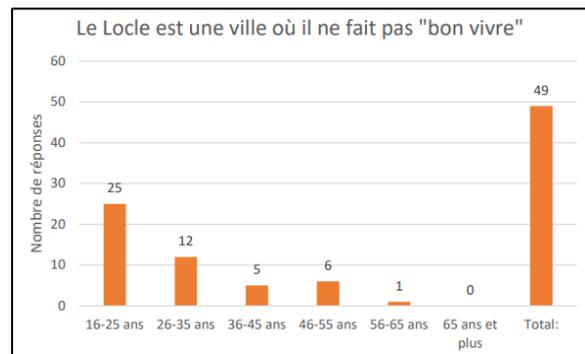
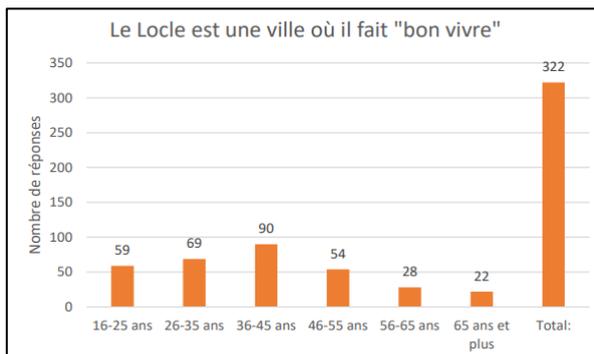


*Toutes les tranches d'âge interrogées ont majoritairement une image positive de la Ville.*

Une image positive de la cité pour les habitants est primordiale. En effet, ceux-ci sont les premiers ambassadeurs de la Ville. Les 16-25 ans semblent proportionnellement les moins positifs en matière d'opinion. Néanmoins, la grande majorité, toute catégorie d'âge confondu, ont une image favorable de la Mère commune.



*Les personnes interrogées considèrent à près 87 %  
Le Locle comme une Ville où il est fait bon vivre.*



Parmi les réponses positives les plus répandues, la nature environnante sort en première place. La relative tranquillité de la Cité, sa proximité avec la frontière et la gentillesse de ses habitants sont également mis en avant, tout comme les prix attractifs et ses infrastructures. A noter que 65 % des personnes interrogées n'ont pas exprimées de points négatifs.

A contrario, ces derniers se concentrent notamment sur le manque d'événements et la circulation routière. Les avantages pour certains sont parfois considérés comme des désavantages pour d'autres, tels que le calme de la Ville, sa grandeur ou la cherté relative.

## 6. Théorie

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la problématique de la domiciliation et en particulier aux composantes de l'attractivité résidentielle. Nous avons ainsi pu bénéficier de l'apport théorique et scientifique de Madame Bojana Milic, que nous remercions.

### 6. 1. Attractivité des Villes

Le processus de mondialisation a contraint les villes à renforcer leur attractivité. Ainsi, le marketing territorial ou urbain est en développement constant, afin de permettre aux collectivités publiques d'attirer des habitants et habitantes. Un lieu de domiciliation doit permettre la mise à disposition d'un certain confort économique, mais aussi d'offrir aux personnes un bien-être émotionnel<sup>10</sup>.

Le fait de considérer un endroit comme attractif permet d'attirer dans ce dernier, des investissements, des entreprises, des touristes et autres parties qui vont permettre à ce lieu de se développer et ainsi de bénéficier encore plus d'attractivité. L'attractivité est donc principalement définie comme un endroit « *capable de capter des ressources humaines ou non, matérielles ou immatérielles.* »<sup>11</sup>.

Plusieurs enjeux se présentent lors de la mise en place d'une stratégie ayant pour but d'attirer davantage d'habitants. Selon R. Vuignier, le premier rôle de l'autorité communale est d'avoir une coordination entre les éléments du « quotidien » qui permettent aux acteurs internes et externes une certaine facilité d'accès à la ville ou à un bon cadre de vie. Ces éléments recoupent notamment la mobilité, l'aménagement, l'espace de la ville, les activités culturelles, mais également le climat, la sécurité, les écoles et autres centres de formation<sup>12</sup>.

D'un point de vue économique, la présence d'entreprises offre généralement une forte valeur ajoutée au territoire concerné. Celles-ci doivent être pérennes et engendrer elles-mêmes des attractions pour que les employés s'y rendent et surtout pour qu'ils y restent<sup>13</sup>.

Les composantes de l'attractivité résidentielle permettant de susciter de l'intérêt de la part des individus envers une ville peuvent être illustrées dans le tableau suivant :

---

<sup>10</sup> Il est à noter que l'attractivité d'un territoire est fortement liée aux notions de « Marketing territorial », à savoir l'ensemble des actions prévues par une organisation publique, afin de transformer la représentation des personnes sur un lieu, ainsi qu'à celle de « Branding territorial », c'est-à-dire à l'ensemble d'actions dont le but est de lier les personnes à un endroit.

<sup>11</sup> CUSIN & DAMON, François et Julien. *Les villes face aux défis de l'attractivité*, 2010.

<sup>12</sup> VUIGNIER, Renaud. *Attractivité des territoires et place branding : étude exploratoire de la sensibilité des décideurs d'entreprise à la marque territoriale*, 2018.

<sup>13</sup> CUSIN & DAMON, pp. 10-16.

## 6. 2. Composantes de l'attractivité résidentielle<sup>14</sup>

Tableau 5 — Les composantes de l'attractivité résidentielle			
Composantes	Ressources objectives	Ressources symboliques	Exemples d'indicateurs
Géographie et climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Géographie physique : proximité de la mer, d'un fleuve, zone frontalière, espaces naturels, etc.</li> <li>• Le territoire tel qu'il a été façonné à travers l'histoire</li> <li>• Climat (héliotropisme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur paysagère attribuée au territoire</li> <li>• Valeur symbolique (lieu de mémoire, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mer, fleuve, montagnes</li> <li>• Ressources naturelles</li> <li>• Nombre de jours d'ensoleillement</li> <li>• Moyenne des températures</li> </ul>
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Position au sein des réseaux de transports interurbains des habitants</li> <li>• Externalités de réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiment de centralité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité des réseaux maritimes, fluviaux, automobiles, ferroviaires et aériens</li> <li>• Situation transfrontalière</li> <li>• Centralité géographique nationale ou internationale</li> </ul>
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poids et dynamisme démographiques</li> <li>• Caractéristiques et évolution des populations présentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image des populations et de leurs modes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitants</li> <li>• Croissance démographique</li> <li>• Répartition par âge, profession, pays d'origine...</li> </ul>
Organisation politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Position dans le système politique national et international</li> <li>• L'organisation du pouvoir local</li> <li>• Montant des recettes fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rayonnement politique de la ville</li> <li>• Image médiatique et rayonnement national ou international des élus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut politique de la ville (capitale, etc.)</li> <li>• Nombre d'institutions internationales présentes</li> <li>• Rôle politique national et international des élus</li> </ul>
Économie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisme économique</li> <li>• Secteurs d'activité</li> <li>• Situation du marché de l'emploi</li> <li>• Niveau des rémunérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image de la ville auprès des actifs, des entrepreneurs et des médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution du PIB local</li> <li>• Nombre, chiffre d'affaires et évolution des établissements</li> <li>• Présence de sièges sociaux</li> <li>• Investissements et innovation</li> <li>• Nombre, structure et évolution de l'emploi</li> <li>• Niveau des salaires</li> <li>• Disparités économiques</li> </ul>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité du tissu urbain</li> <li>• Qualité des espaces publics</li> <li>• Projets urbains structurants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notoriété des projets urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité de population</li> <li>• Ampleur des projets structurants à potentiel de rayonnement</li> </ul>
Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de logements</li> <li>• Coût du logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opinions des habitants sur les conditions de logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution du nombre de logements</li> <li>• Caractéristiques du parc : individuel / collectif, logement social, ancienneté, nombre moyen de pièces...</li> </ul>

<sup>14</sup> CUSIN & DAMON, *Les villes face aux défis de l'attractivité : classements, enjeux et stratégies urbaines*, Futuribles, n° 397, 2010, pp. 39-40.

<b>Conditions sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inégalités sociales</li> <li>• Coût de la vie</li> <li>• Sécurité</li> <li>• Cohésion sociale</li> <li>• Capacité à intégrer les nouveaux entrants</li> <li>• Politiques sanitaires et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image de la ville, qualité de vie, convivialité, ambiance</li> <li>• Cosmopolitisme mesuré et vécu</li> <li>• Capacité de la ville à se construire une identité et à la diffuser auprès des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces, de lieux de loisirs (bars, restaurants, cinémas, etc.)</li> <li>• Indice du coût de la vie</li> <li>• Quantité et qualité des logements</li> <li>• Nombre de médecins par habitant</li> <li>• Nombre d'établissements classés en ZEP</li> <li>• Taux de criminalité</li> </ul>
<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'équipements et services aux personnes</li> <li>• Services de transport (du vélo aux aéroports)</li> <li>• Ressources éducatives (de la maternelle à l'université)</li> <li>• Services sanitaires et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréciations et réputation de la qualité des services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'usagers des transports collectifs</li> <li>• Densité du réseau routier (par habitant)</li> <li>• Nombre de places en crèche</li> <li>• Classement des écoles</li> <li>• Nombre de médecins et de lits d'hôpitaux par habitant</li> </ul>
<b>Culture et patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monuments historiques et architecturaux</li> <li>• Infrastructures culturelles</li> <li>• Production culturelle</li> <li>• Sites touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notoriété touristique et médiatique</li> <li>• Rayonnement scientifique et universitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'étoiles au Michelin des monuments historiques</li> <li>• Patrimoine classé par l'UNESCO</li> <li>• Lieux de pèlerinage religieux</li> <li>• Nombre et fréquentation des musées et sites touristiques</li> <li>• Offre de théâtres</li> <li>• Nombre d'étudiants</li> <li>• Classements des universités</li> <li>• Nombre de brevets scientifiques déposés</li> </ul>
<b>Environnement et politique de développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces verts</li> <li>• Nuisances environnementales et mesures visant à les réduire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à être emblématique des villes durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie d'espaces verts</li> <li>• Propreté</li> <li>• Niveau de pollution</li> <li>• Présence ou projet d'écoquartiers</li> <li>• Budgets dépensés pour l'environnement</li> </ul>

*Les composantes de l'attractivité résidentielle constituent une grille d'analyse pertinente et reconnue en matière de domiciliation. Celle-ci permet également de clarifier et d'améliorer le positionnement d'un territoire, tout en donnant des outils en matière de marketing territorial.*

## 7. Positionnement de la Ville du Locle

Nous reprenons dans ce chapitre les composantes principales de l'attractivité résidentielle, définies par Cusin et Damon.

Ces composantes locales ne se veulent bien entendu pas exhaustives, mais permettent de rappeler et clarifier certaines données de la Ville et de la Région en matière d'attractivité résidentielle. De plus, cette analyse permet également de prendre conscience des atouts, voire des améliorations des conditions-cadres de la Ville, sachant que les habitants constituent les premiers ambassadeurs d'un territoire.

## 7. 1. Géographie et climat

Située à une altitude moyenne de 946 mètres, la Mère commune connaît son point le plus bas à 715 mètres et culmine à 1329 mètres. À l'instar de Montagnes de l'Arc jurassien, la température moyenne annuelle du Locle est inférieure à celle du plateau suisse, de l'Arc lémanique ou de la région du Rhône. Elle est bien entendu supérieure aux régions alpines.

Face au réchauffement climatique, les températures extrêmes connues durant la période estivale sont plus clémentes dans les Montagnes neuchâteloises et par là même dans la Mère commune.

Par ailleurs, Le Locle bénéficie de plus de 120 jours d'ensoleillement et de plus de 1100 mm de précipitations par année. La Mère commune est construite dans un environnement luxuriant, avec plus de 12.5 km<sup>2</sup> de forêt sur un territoire de 34.7 km<sup>2</sup>.

Le Locle bénéficie désormais des bassins du Doubs, constituant un vecteur d'attraction important, reconnu au niveau touristique comme USP (« unique selling proposition » ou marqueur identitaire unique). En effet, les plans d'eau et les lacs ont un effet magnétique, jouant un rôle social fédérateur et important.

Oasis des Montagnes, Le Locle pourrait bien à futur constituer un refuge climatique particulièrement apprécié.

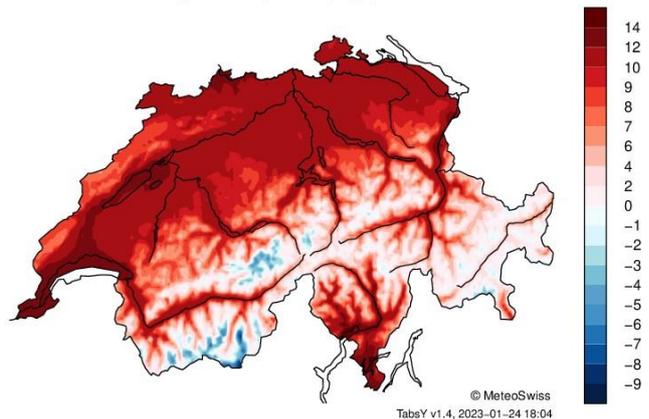
## 7. 2. Accessibilité

Située dans les Montagnes neuchâteloises, la Ville du Locle se trouve légèrement excentrée par rapport aux principaux réseaux d'échanges qui s'opèrent sur le territoire national et notamment sur le plateau suisse. Elle bénéficie néanmoins d'une situation intéressante de par sa proximité avec l'une des quatre connexions routières avec la France. De plus, les grands projets routiers (N20) et ferroviaires (ligne directe Le Locle - La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel) permettront de rapprocher la Ville des grands centres urbains.

## 7. 3. Économie

Neuchâtel est le canton de Suisse romande dont l'économie est le plus fortement tournée vers l'économie d'exportation. Ainsi, le Produit intérieur brut (PIB)<sup>15</sup> tourné vers ce type d'activités à haute valeur ajoutée, principalement grâce à l'horlogerie, la pharma et la machine-outil, atteint les 64 % (contre 55 % en moyenne au niveau

Yearly Mean Temperature (degC) 2022



<sup>15</sup> Le Produit intérieur brut du canton de Neuchâtel se monte à Fr. 15.3 milliards, soit Fr. 87'000.- par habitant et Fr. 181'000.- par EPT. Source : Service de la statistique du canton de Neuchâtel, 2020.

romand). De par ses spécificités et son industrie, le tissu économique de la Mère commune participe grandement à la constitution du PIB cantonal. Les entreprises à haute valeur ajoutée de renommée mondiale participent au rayonnement de la commune et de la région.



Tissot &amp; Mido



Zénith



Ulysse Nardin



Audemars Piguet



Montblanc



Tudor &amp; Kenissi



Nivarox (FAR)



Petit-Jean



Comadur



Cartier Joaillerie



Dixi



J&amp;J / Jabil

*Quelques enseignes de renommée mondiale : l'horlogerie constitue un marqueur identitaire de la commune. D'autres secteurs, tels que la Pharma et la machine-outil viennent compléter un tissu économique à forte valeur ajoutée.*

Amorcé dans les années nonante, un processus de diversification a permis également de répartir les risques, notamment en cas de péjoration de la conjoncture au niveau mondial. A noter enfin que les autres secteurs, moins dépendants de la conjoncture internationale, jouent également un rôle important, en tant que stabilisateur.

### 7. 3. a. Emploi

En 2021, Le Locle compte 8'415 emplois, dont 96 du secteur primaire, 5'194 du secteur secondaire et 3'125 du secteur tertiaire. Ces emplois représentent 7301 EPT (emploi

plein-temps)<sup>16</sup>. **Si la population locloise représente 6 % de la population totale cantonale**, le nombre d'emplois représente 7.6 % et le nombre d'EPT 8.4 % de l'ensemble du territoire neuchâtelois. De plus, comme nous l'avons vu, le secteur secondaire participe de manière particulièrement importante au PIB cantonal. **Le nombre d'emplois du secteur secondaire représente près de 15 % de l'ensemble de ceux-ci au niveau cantonal**. Le marché de l'emploi est à l'heure actuelle particulièrement positif.

### 7. 3. b. Fiscalité et revenu disponible

Le canton de Neuchâtel connaît un des taux d'imposition des personnes physiques les plus importants de la Confédération. Néanmoins, différentes défiscalisations ont été mises en place, notamment en faveur des familles. Ainsi, au bénéfice de subventions proportionnelles aux revenus, ces dernières peuvent déduire l'intégralité des frais de structure d'accueil de la petite enfance (pré et parascolaire) à leur charge, ainsi que des montants forfaitaires situés entre Fr. 6000.- et Fr. 8500.- par enfant. Un montant est également déduit directement de leur tranche d'impôt annuel.

La commune du Locle, quant à elle, bénéficie d'un taux fiscal de 69 points. Ce taux la place à la 9<sup>e</sup> place sur les 27 communes que compte le canton de Neuchâtel et à la première sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. **À l'échelle des communes neuchâteloises, la fiscalité locloise peut être considérée comme relativement attractive.**

De plus, selon une étude de Crédit Suisse, **le revenu disponible loclois est le plus élevé des principales villes et régions du canton**<sup>17</sup>. Il en va de même du positionnement de la Mère commune par rapport à la plupart des régions de Suisse.

Ce positionnement et ses atouts doivent être connus et reconnus, ce qui nécessite une stratégie communicationnelle optimale.

### 7. 4. Urbanisme

L'urbanisation de la Ville du Locle tout comme la localité des Brenets, de par leur topographie et leur histoire, se sont développées de manière rationnelle. L'urbanisme-horloger du Locle a ainsi été reconnu, en 2009, au Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO). Le territoire de la Ville bénéficie d'une densité urbaine de 451 habitants au km<sup>2</sup> et de 90 pour le territoire des Brenets<sup>18</sup>.

Depuis plus d'une décennie, la Ville a pris le tournant de la mobilité douce, avec la mise en place de zones piétonne, de rencontre et de zones 30 km/h, représentant à l'heure actuelle plus d'une soixantaine de rues. La rénovation et la transformation des espaces publics, ainsi que la généralisation des terrasses, ont permis de favoriser la qualité de vie.

<sup>16</sup> Département des finances et de la santé Service de statistique, *Statistique structurelle des entreprises 2021 dans le canton de Neuchâtel*, Août 2023.

<sup>17</sup> « *La Suisse romande, perspectives économiques régionales* », étude Crédit Suisse, 2022 : Les revenus disponibles des habitants neuchâtelois s'écartent de la moyenne nationale (0.00) de + 0,81 pour Le Locle, + 0,37 pour La Chaux-de-Fonds, + 0,51 pour le Val-de-Travers, + 0,22 pour le Val-de-Ruz, - 0,26 pour Milvignes et - 0,79 pour Neuchâtel.

<sup>18</sup> OFS, Atlas statistique de la Suisse, 2016.

De nombreux projets structurants sont en cours de réalisation, dont notamment la route de contournement N20.

La fin des travaux est prévue en 2031. Ce projet est accompagné d'un plan directeur communal des mobilités et permettra de transformer radicalement le centre de la collectivité.



*Le projet de contournement du Locle transformera radicalement le centre de la localité en améliorant grandement la qualité de vie<sup>19</sup>.*

D'autres part, la réalisation du plan d'aménagement local (PAL) favorisera également un développement rationnel du territoire. A noter que des objectifs de croissance démographique devront être atteints, afin de pouvoir bénéficier de zones constructibles supplémentaires d'ici 2030.

## 7. 5. Habitat

De par leur montant, le prix des logements à l'achat ou à la location, ainsi que les biens immobiliers sont, au niveau suisse et cantonal, particulièrement bien positionnés.

### 7. 5. a. Logements (locations)

Les loyers nets en Ville du Locle sont parmi les plus bas de Suisse. Cette tendance est confirmée par la statistique du service cantonal.

**Loyer mensuel net moyen des logements vacants au 1<sup>er</sup> juin 2023 pour les communes de plus de 10'000 habitants<sup>20</sup>.**

Communes	Nombre de pièces				
	1	2	3	4	5
Neuchâtel	724	1042	1264	1474	2099
La Chaux-de-Fonds	526	673	874	1171	1194
<b>Le Locle</b>	<b>362</b>	<b>593</b>	<b>716</b>	<b>823</b>	<b>1156</b>

<sup>19</sup> Photos : Ofrou.

<sup>20</sup> Service de la statistique du canton de Neuchâtel.

Val-de-Ruz	587	972	986	1197	1502
Val-de-Travers	665	818	845	1139	1374

**Loyer mensuel net moyen des logements vacants au 1<sup>er</sup> juin 2023 pour l'ensemble du territoire cantonal.**

<b>Canton de NE</b>	598	743	922	1184	1495
---------------------	-----	-----	-----	------	------

Ainsi, les logements vacants en Ville du Locle sont **en moyenne 40% moins chers** que la moyenne cantonale pour un appartement de 1 pièce et de 20 à 30% pour les autres catégories. Par rapport à la Ville de Neuchâtel se différentielle se situe entre 50 et 60%.

À noter que les différences régionales quant aux charges constitutives du loyer brut ne sont pas significatives.

**Charges mensuelles moyennes des logements vacants au 1<sup>er</sup> juin 2023 pour l'ensemble du territoire cantonal.**

<b>Canton de NE</b>	127	182	231	280	324
<b>Le Locle</b>	123	181	244	295	309

### **7. 5. b. Appartements (PPE) et maisons individuelles**

L'achat d'un bien immobilier est lui aussi particulièrement attractif sur le territoire communal. En effet, le prix moyen se monte à Fr. 4'833.- m<sup>2</sup> pour une maison individuelle et Fr. 3'268.- m<sup>2</sup> pour un appartement en PPE<sup>21</sup>. À titre de comparaison, le prix moyen sur la Ville de Neuchâtel se monte à Fr. 6'918.- m<sup>2</sup> pour une maison individuelle et Fr. 7'469.- m<sup>2</sup> pour un appartement en PPE. Sur l'Arc lémanique, ces prix avoisinent Fr. 11'500.- m<sup>2</sup> à Lausanne, voire Fr. 12'500.- m<sup>2</sup> pour Genève pour les premières et Fr. 18'000.- m<sup>2</sup> pour les PPE.

Ce positionnement semble être connu, puisque les logements constituent l'une des premières raisons de l'arrivée sur territoire communal. Par ailleurs, elle a régulièrement donné lieu à des informations sur le plan national ou dans des quotidiens romands.

Les prix des logements, appartements ou maisons loclois sont sans aucun doute une composante importante du positionnement de la Mère commune des Montagnes neuchâteloises. Il s'agit dès lors d'augmenter la communication sur ces aspects.

### **7. 6. Conditions sociales**

La Ville du Locle est une cité relativement cosmopolite avec l'existence de 56 nationalités différentes et provenant de quatre continents (Europe, Afrique, Asie, Amérique du Nord et Amérique du Sud) représentant 30 % des habitants. En matière d'habitations, la mixité est de mise, la plupart des quartiers de logements cohabitent, sans tensions sociales perceptibles, avec des quartiers de maisons individuelles.

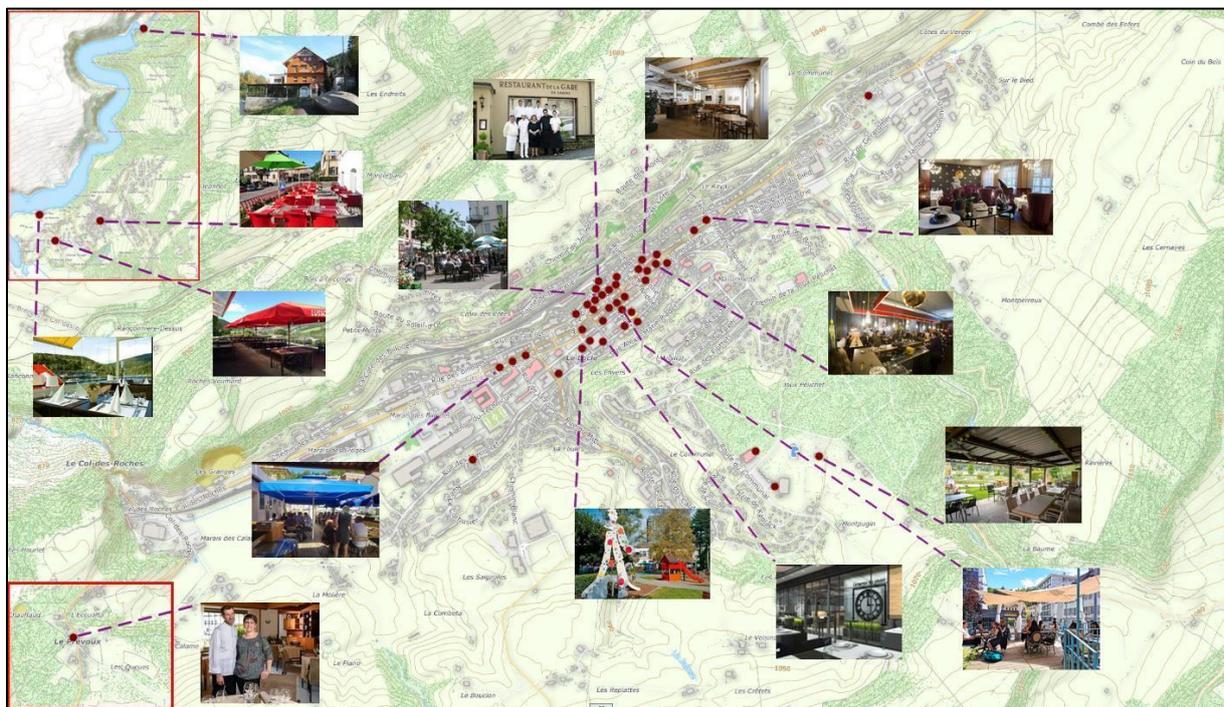
<sup>21</sup> Source : [www.comparis.ch/immobilier](http://www.comparis.ch/immobilier).



On y trouve ainsi des maraichers, boucheries, boulangeries, fleuristes, des enseignes de mode ou autres magasins spécialisés.

A noter que les nouveaux modes d'achat (internet) et la présence de la frontière génère une concurrence importante, susceptible de rendre fragile l'offre commerciale.

Le Locle comprend également une **cinquantaine d'établissements publics**, offrant un choix de cartes variées, de différents standings, parfois dans des lieux et cadres originaux. Le territoire de la Ville du Locle concentre la plupart de ces établissements publics dans un périmètre restreint, soit au centre-ville. La **restauration rapide** constitue la majorité de ceux-ci. Les terrasses sur ou à proximité de la place du Marché favorisent la visibilité de l'offre, notamment en été. La cité connaît également plusieurs établissements de **standing supérieur**, dont trois sont inscrits au Gault & Millau et l'un des deux restaurants les mieux notés sur le plan cantonal.



*L'offre en établissements publics de la Mère commune est relativement bien fournie et variée.*

### 7. 6. d. Vie associative

Le tissu associatif de la Mère commune est particulièrement riche. Ainsi, près de 80 associations sportives, culturelles et sociales, participent à la vie locloise, regroupant plusieurs centaines, voire milliers d'adhérents et de bénévoles. Parmi elles, nous pouvons notamment citer l'Association de développement du Locle (ADL), émanation du législatif communal.

A noter que le Centre de loisirs et d'animation de l'Ancienne Poste (Claap), service communal, propose de nombreuses activités aux jeunes et adolescents de la cité.

### 7. 6. e. Événements festifs

Les événements festifs jouent un rôle important dans l'attractivité d'un territoire.

Pour couper court à de fausses représentations, signalons que ces événements et manifestations sont nombreux dans la commune. Toutefois, une réflexion sera menée par rapport aux jeunes avec leur parlement.

#### **Marché de printemps**

Stands, apéros et concerts durant le Marché de printemps.



#### **Bastringue de l'Ancienne Poste**

Fête de l'Ancienne Poste avec concerts de la Musique scolaire, spectacles et guinguettes.



#### **Fête de l'urbanisme horloger**

Nombreuses animations (visites, concerts de musiques, distribution de fleurs,...).



#### **Fête et festival des Promos**

Près de 50'000 visiteurs pour le festival et le cortège des Promos.



#### **Frête-Art Landart**

Le parcours Landart et ses concerts ont attiré la foule avant la tempête du 24 juillet.



#### **Marché d'automne**

Le Marché d'automne ont réuni de nombreuses personnes avec également des animations musicales.



#### **Journée du Patrimoine européenne**

Les JPE ont réunis de nombreux visiteurs sur les sites des Moulins, de l'Ancienne Poste, du Musée des Beaux-Arts et de l'Hôtel de Ville.



#### **5 tournois de pétanque**

Réhabilitation des terrains de pétanques du Casino et 5 tournois de pétanque réunissant une vingtaine d'équipes.



#### **Fête de la Jeunesse**

Défilé, festivité, jeux et concerts à la Fête de la Jeunesse des Brenets.



#### **1<sup>er</sup> Août au Locle et aux Brenets**

Festivités et feux d'artifice le 31 juillet et le 1<sup>er</sup> Août.



#### **Crock Alt**

Le Rock Altitude fêtait sa dernière édition, mais a animé le second week-end août.



#### **Concerts de la place du Marché et au Port**

Des concerts se sont tenus durant juillet et août sur la Place du Marché et au Port des Brenets.



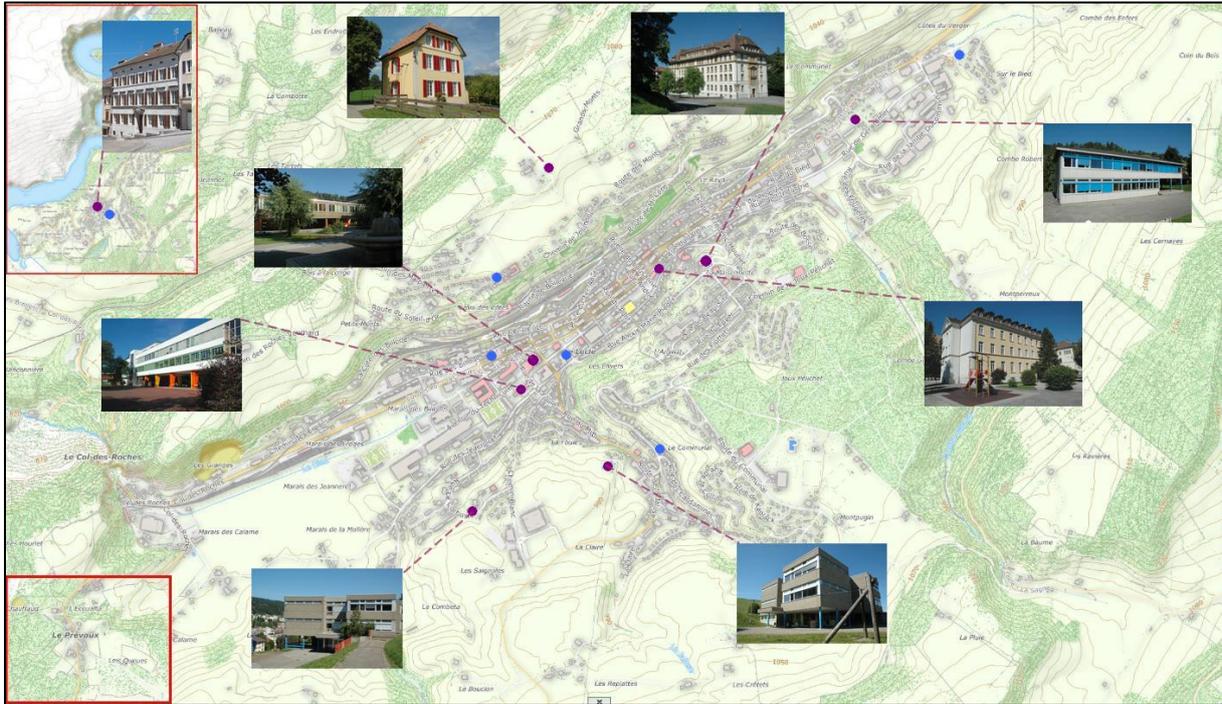
*Quelques événements festifs 2023.*

## 7. 7. Infrastructures à la population

Les infrastructures à la population jouent un rôle prépondérant dans l'attractivité d'une cité. Le Locle peut se prévaloir d'une offre de proximité particulièrement appréciée.

### 7. 7. a. Structure pré et parascolaire, école et formation supérieure

La ville du Locle est au bénéfice de nombreuses écoles de proximité, ainsi que d'une offre pré et parascolaire relativement conséquente. Ce type d'infrastructures est particulièrement recherché par les familles.



*La Mère commune comprend plus de neuf collèges et six structures pré et parascolaires publiques.*

Les centres de formation, notamment d'étude supérieure, constituent eux aussi un élément conséquent en matière d'appartenance, de positionnement et de fidélisation à un territoire.

Les écoles historiques de la Mère commune sont bien évidemment l'école d'horlogerie, l'école Technique et l'école d'Ingénieurs. Cette dernière est devenue désormais le CPNE et la Haute École Arc.

Le Campus de formation du Locle réside principalement dans le secteur de Jehan-Droz. Ainsi, dans un périmètre de 3.5 ha alloué à la mobilité douce, les formations primaires, secondaires et supérieures y sont regroupées.



*Réparti sur 3.5 ha, le Campus du CPNE, la HE-Arc et le centre scolaire offrent des espaces conviviaux, propices aux études, aux activités sportives et festives.*

### **7. 7. b. Offre en transports publics**

- *Lignes ferroviaires et bus*

L'offre en transports publics est quant à elle particulièrement développée, notamment pour une ville d'un peu plus de 10'000 habitants. Le Locle bénéficie ainsi de 5 lignes urbaines<sup>24</sup>, de lignes interurbaines (entre Le Locle – La Chaux-de-Fonds), assurées par TransN, et de lignes régionales (Le Locle – Neuchâtel / Le Locle – La Brévine) par le biais de Car Postal. L'offre ferroviaire comprend principalement trois lignes, soit la ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel, celle des Horlogers sur l'internationale et la ligne desservant la localité des Brenets. De plus, le pôle de gare multimodal du 1<sup>er</sup> Août permet également une bonne lisibilité de l'offre.

- *Vélos en libre-service*

Au niveau urbain, Le Locle bénéficie également de vélos en libre-service, classiques et électriques, par le système « Donkey republic ».

- *Aéroport des Eplatures*

Situé au Crêt du Locle, l'aéroport régional des Éplatures permet de desservir notamment les milieux économiques, tout en proposant des destinations touristiques.

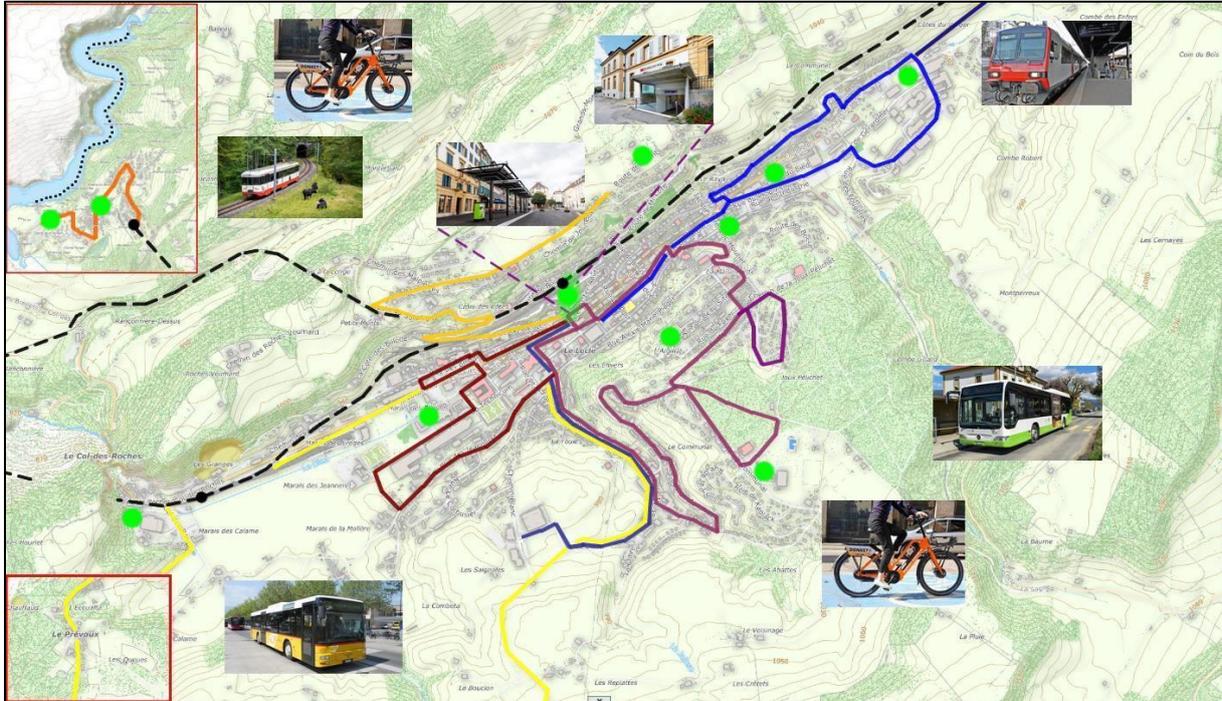
- *Ligne de navigation*

<sup>24</sup> L'offre MobiCité nécessite une application spécifique, afin de commander une prise en charge.

En partance des Brenets, le territoire offre également aux touristes la possibilité de naviguer sur le Doubs. Durant la période estivale, 9 courses quotidiennes assurent, par la NLB<sup>25</sup>, le trajet Les Brenets – Saut du Doubs.

- *Autres*

D'autres prestataires complètent l'offre en mobilité, tel que la Société des Taxis réunis ou la NLB, qui proposent des trajets par bus entre les Moulins du Col-des-Roches et les rives du Doubs.



*Le réseau loclois et ses différents modes de déplacement permettent de couvrir la quasi-totalité du territoire.*

### **7. 7. c. Infrastructures sportives et de loisirs**

Le territoire loclois bénéficie d'une offre infrastructurelle, notamment sportive, conséquente, avec deux pôles principaux : le Communal qui s'étend sur environ 14 hectares et celui de Champ-Nauger sur environ 5 hectares. Ces deux sites offrent de multiples activités et sont complétés par différentes infrastructures sur territoire communal.

<sup>25</sup> Société de navigation sur le Lac des Brenets.



*Les pôles sportifs du Communal et de Champ-Nauger proposent de multiples activités.*

## **7. 8. Offre culturelle et patrimoine**

L'offre culturelle a déjà été abordée dans le rapport touristique 22-4701. Nous nous permettons dès lors d'en rappeler les grandes lignes, tout en complétant certains aspects.

### **7. 8. a. Patrimoine « urbanistique »**

L'un des marqueurs essentiels de la commune du Locle est bien entendu sa valeur architecturale. Celle-ci est reconnue sur le plan international, que ce soit au niveau de l'UNESCO, mais aussi au niveau de l'ISOS<sup>26</sup>, intégrant par là même le centre historique des Brenets.

### **7. 8. b. Offre muséale, théâtre et salle de concert**

L'offre culturelle en Ville du Locle est particulièrement conséquente. Elle participe au rayonnement de la cité. Celle-ci est aussi bien institutionnelle que privée, intra ou extra-muros.

L'offre muséale institutionnelle se compose de trois musées :

- Musée des Beaux-Arts ;
- Musée d'horlogerie ;
- Musée d'histoire et du Col-des-Roches (Moulins).

L'offre privée muséale et culturelle soutenue par la Ville est riche et structurante. Ainsi, L'Exomusée ou « Le Locle, Musée à Ciel ouvert » constitue désormais un marqueur identitaire pour la Mère commune des Montagnes neuchâtelaises.

<sup>26</sup> *Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse.*

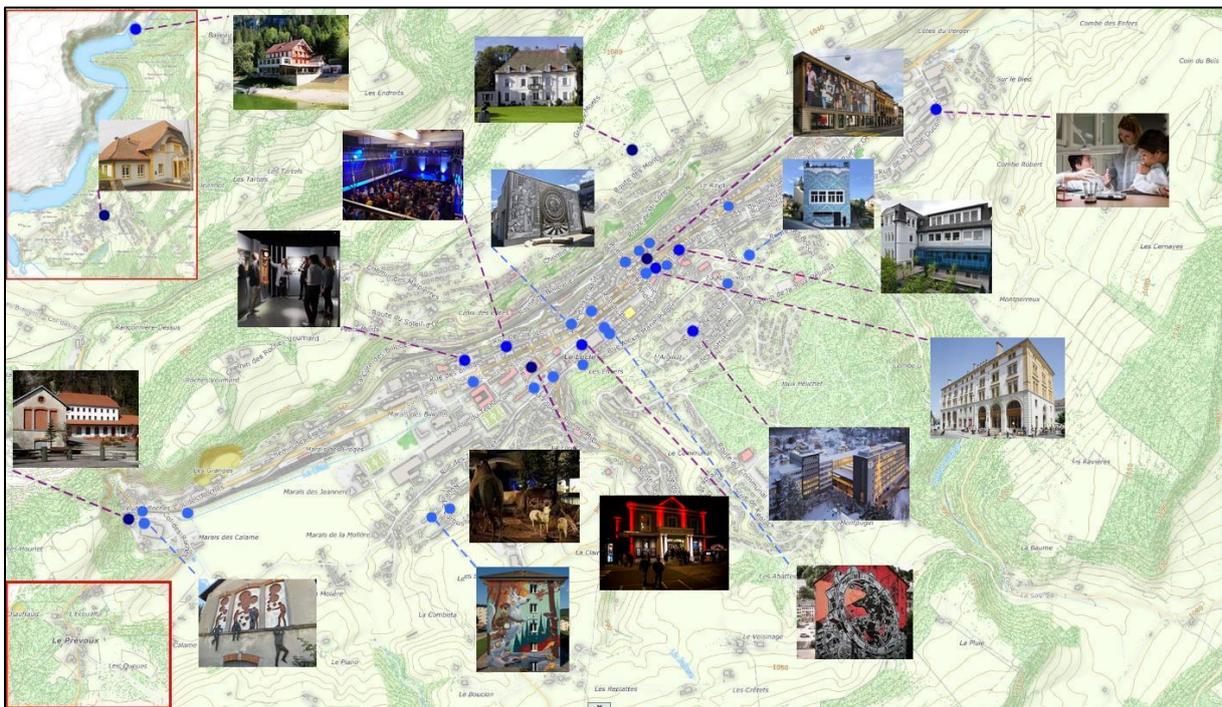
Porté et initié par la Luxor Factory, l'Exomusée permet de valoriser le patrimoine bâti du Locle tout en renforçant le positionnement culturel et touristique de la cité.

Regroupant essentiellement le domaine de l'horlogerie, l'offre muséale privée se compose également et entre autres de :

- Musée « Zénith » ;
- Musée « Ulysse Nardin » ;
- Atelier LMEC ;
- Atelier « Les apprentis du Temps ».

Le Locle est également au bénéfice de nombreuses salles de spectacles et de concerts, proposant des programmations au rayonnement international. Parmi celles-ci, nous pouvons citer en particulier :

- La Grange Delux ;
- Le théâtre du Casino.



*La Ville du Locle est au bénéfice d'une offre culturelle importante, favorisant son rayonnement.*

## 7. 9. Environnement et politique de développement durable

L'environnement et la durabilité constituent des critères de plus en plus importants dans le développement d'une collectivité publique. Reconnue Cité de l'énergie, la Ville du Locle s'inscrit depuis de nombreuses années dans cet objectif. Ainsi, elle a été la première commune du canton à réaliser un plan directeur des énergies. Les priorités sont notamment mises sur l'assainissement énergétique des bâtiments, la mobilité durable, ainsi que le développement d'installations productrices d'énergies renouvelables.

Concernant l'environnement, la zone urbaine est bien délimitée et est entourée d'une nature luxuriante. D'ailleurs, le territoire communal est composé de 36 % de surfaces boisées.

## 7. 10. Synthèses des composantes de l'attractivité résidentielle locloise

Il va sans dire que les données relatives aux composantes de l'attractivité résidentielle du Locle ne peuvent pas être exhaustives. Néanmoins, celles que nous avons retenues permettent d'avoir une vue globale sur le positionnement de la cité. Ainsi, la Mère commune des Montagnes neuchâteloises bénéficie de différents **indicateurs particulièrement positifs**, que ça soit au niveau de l'**offre culturelle, infrastructurelle**, des **loyers**, du **revenu disponible**, que de la **fiscalité**. De plus, le **tissu associatif** est plus que vivant et dynamique. Enfin, la Ville du Locle et la localité des Brenets s'inscrivent dans un **cadre environnemental et naturel** préservé et à taille humaine.

## 8. Objectifs

L'**objectif principal** de la politique de domiciliation est le **renforcement de la croissance démographique**. Ceci passe par différents leviers dont notamment l'amélioration des représentations et de la perception de l'attractivité de la Ville.

Les **objectifs démographiques** proposés se basent, quant à eux, sur les projections et scénarios établis par le canton et ce jusqu'en 2040. Ces objectifs ont été inscrits dans le plan directeur cantonal en 2018 et ont donné lieu par la suite à une analyse du canton par le biais d'une expertise de l'office des statistiques du canton de Vaud<sup>27</sup>. Il va sans dire que les paramètres qui devraient être pris en considération sont particulièrement nombreux et complexes. Ils constituent souvent des variables dont la sphère publique et politique locale n'a que peu de moyens d'intervention. Ces composantes sont pour exemple l'évolution du taux de fécondité, celui de l'espérance de vie et de la migration<sup>28</sup>.

En 2018, le plan directeur cantonal prévoyait d'atteindre, en 2040, 205'000 habitants sur le territoire neuchâtelois. Par la suite, une nouvelle projection a été effectuée par mandat du canton de Neuchâtel auprès de l'office de la statistique du canton de Vaud.

Dans un premier temps, il est proposé de nous attarder sur cette dernière. À partir de cette étude, il est proposé de retenir le scénario optimiste en matière de perspectives de croissance démographique pour le canton, les Montagnes neuchâteloises et par extrapolation pour la Ville du Locle. Ainsi, le scénario optimiste prévoit une croissance démographique cantonale de 176'376 personnes en 2022 à 187'496 en 2040, soit une augmentation de 11'100 individus.

Les Montagnes neuchâteloises bénéficieraient de cette croissance de manière plus importante que le Val-de-Travers, mais nettement plus faible que sur le Littoral ou le Val-de-Ruz. Ainsi, pour les Montagnes neuchâteloises, cette croissance serait limitée à raison de 1'532 personnes de plus en 2040.

<sup>27</sup> Département des Finances du canton de Vaud, *Perspectives démographiques pour le canton de Neuchâtel : scénarios cantonaux 2022-2040* ; scénarios régionaux 2022-2040, Statistique Vaud, 2022.

<sup>28</sup> Concernant ces trois variables au niveau cantonal, le taux de fécondité se monte à 1.57 (2020), l'espérance de vie à 83 ans (2021) et le solde migratoire à + 360 personnes (2021). Le scénario « haut » ferait passer ces indicateurs à 1.64 pour le premier, 87.8 pour le second et +460 pour le troisième. Source : Département des Finances du canton de Vaud, *Perspectives démographiques pour le canton de Neuchâtel : scénarios cantonaux 2022-2040* ; scénarios régionaux 2022-2040, Statistique Vaud, 2022.

Proportionnellement, la Ville du Locle devrait bénéficier dans le cas du scénario optimiste d'une augmentation du nombre d'habitants de 319 personnes.

Dans un second temps, il s'agit pour nous de poser un objectif plus ambitieux. En effet, nous l'avons vu, la Mère commune bénéficie d'atouts particulièrement importants et peut se prévaloir d'un positionnement optimal, notamment avec les grands projets de développement à venir, permettant une augmentation de l'attractivité de la région. Par conséquent, il est proposé de poser un objectif se rapprochant du scénario initial du plan directeur cantonal en l'atténuant quelque peu. Ainsi, si nous retenons une population neuchâteloise à 200'000 habitants, tout en conservant le taux de croissance par région établi par l'institut vaudois, le nombre d'habitants de la Mère commune devrait croître de 678 personnes. **De manière réaliste et optimiste, celui-ci devrait se fixer en 2040 à 11'444 habitants, correspondant à une population d'environ 12'000 personnes.**

## 9. Profil des nouveaux arrivants attendus

Nous nous intéresserons dans ce chapitre aux profils de nouveaux arrivants attendus. Précisons d'emblée que Le Locle constitue historiquement et comme nous l'avons vu une terre d'accueil. Ainsi, sous réserve du partage des valeurs propres à notre système démocratique fédérale, **l'ensemble des arrivants est le bienvenu**. Toutefois, de par le positionnement de la Ville, trois « catégories » de groupes ou de personnes donneront lieu à une attention toute particulière, à savoir les « familles », les jeunes diplômés et les personnes provenant de France voisine.

### 9. 1. Les familles

Les familles constituent un profil de nouveaux arrivants particulièrement recherché, notamment dans une optique de fidélisation et d'attachement des nouvelles générations à un territoire. D'ailleurs, celui de la Mère commune des Montagnes neuchâteloises offre un cadre idéal pour les jeunes familles. En effet, la proximité des écoles, des structures pré et parascolaires constituent une offre non négligeable en matière d'attractivité territoriale. Cette tendance tend à se confirmer par les données récoltées sur les raisons des arrivées dans la Mère commune et l'image positive de la ville pour cette catégorie d'âge et de personnes.

Précisons toutefois que les familles génèrent globalement des charges plus conséquentes (écoles, structures d'accueil, subventions, ...) et sont de surcroît fiscalement moins intéressantes que d'autres catégories de la population. Néanmoins, les familles symbolisent le renouvellement des générations, favorisent l'ancrage sur un territoire, tout en contribuant de par leur nombre à l'augmentation de la population.

### 9. 2. Les jeunes diplômés

Le Campus du CPNE regroupe plus d'un millier d'étudiants. La HE-Arc, quant à elle, accueille une trentaine d'étudiants sur le site de la Mère commune. Cet effectif devrait être augmenté à futur avec la réhabilitation de l'Hôtel de Ville 7 (ancienne école d'ingénieurs) et futur Pôle horloger. Cette dernière institution devrait voir le nombre de ses étudiants augmenter ces prochaines années. En période notamment de plein emploi, les jeunes diplômés sont particulièrement recherchés.

Ayant passé leur formation sur les bancs de nos centres de formation, ceux-ci devraient être familiarisés avec notre territoire. Leur profil correspondant avec l'attente des milieux économiques, leur arrivée sur territoire communal devrait être plus que judicieuse.

### 9. 3. Travailleurs en provenance de France voisine

En 2012 paraissait une étude conséquence des universités de Neuchâtel et de Franche-Comté intitulée : « *La mobilité résidentielle transfrontalière et le fonctionnement du marché immobilier dans l'Arc jurassien franco-suisse* »<sup>29</sup>. Financée par l'Union européenne et la Confédération suisse, celle-ci mettait notamment en évidence les asymétries entre le développement immobilier et démographique de part et d'autres de la frontière. Par ailleurs, cette étude relevait que le nombre de travailleuses et travailleurs frontaliers en Ville du Locle avait augmenté de 97.5 % entre 2000 et 2009, passant de 1023 à 2048. Douze ans après la sortie de cette étude, les travailleurs et travailleuses frontaliers occupent près de 3'500 emplois sur territoire loclois, représentant ainsi une augmentation de 341 % en une vingtaine d'années.

Les frontaliers semblent néanmoins de plus en plus nombreux à s'établir en Ville du Locle. Ainsi, en 2022, 128 personnes provenant de France se sont établies dans la Mère commune contre 107 résidents de la Ville du Locle qui se sont établis dans l'hexagone<sup>30</sup>. Toutefois, la frontière et le système suisse constituent une barrière psychologique que l'on ne doit pas sous-estimer. Le système de couverture sociale, la fiscalité, le fonctionnement de l'administration et autres diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. De plus, le fédéralisme rend difficile la compréhension de l'organisation du pays.

À noter qu'il est peu vraisemblable d'attirer des familles déjà constituées sur territoire loclois. En effet, la protection sociale française est relativement bien développée. De plus, l'acquisition d'un bien immobilier préalable sur territoire français, offrant des plans d'amortissement hypothécaire à moyen terme, rend difficile la captation de ceux-ci. Les célibataires ou jeunes couples locataires semblent dès lors constituer des profils possibles pour un établissement sur territoire loclois.

## 10. Stratégie

Nous reprendrons dans le présent chapitre la stratégie mise en place par le canton et résultant de différentes commissions constituées notamment de représentants de l'Université de Neuchâtel, de la He-Arc, de l'État et des grandes communes du canton, dont celle du Locle. Celles-ci avaient pour but d'analyser la situation et de coordonner les actions, notamment avec des partenaires privés sur territoire cantonal.

La **stratégie** établie s'inscrit dans trois axes que nous reprenons brièvement en les adaptant au territoire communal, à savoir :

- **Attirer** : la promotion d'une image positive et dynamique de la Ville est particulièrement importante.

<sup>29</sup> RERAT, Patrick & MOINE, Alexandre, *La mobilité résidentielle transfrontalière et le fonctionnement du marché immobilier dans l'Arc jurassien franco-suisse*, Université de Neuchâtel, Université de Besançon, 2012.

<sup>30</sup> Source : Contrôle des habitants du Locle.

Elle consiste à renforcer le marketing territorial de la commune.

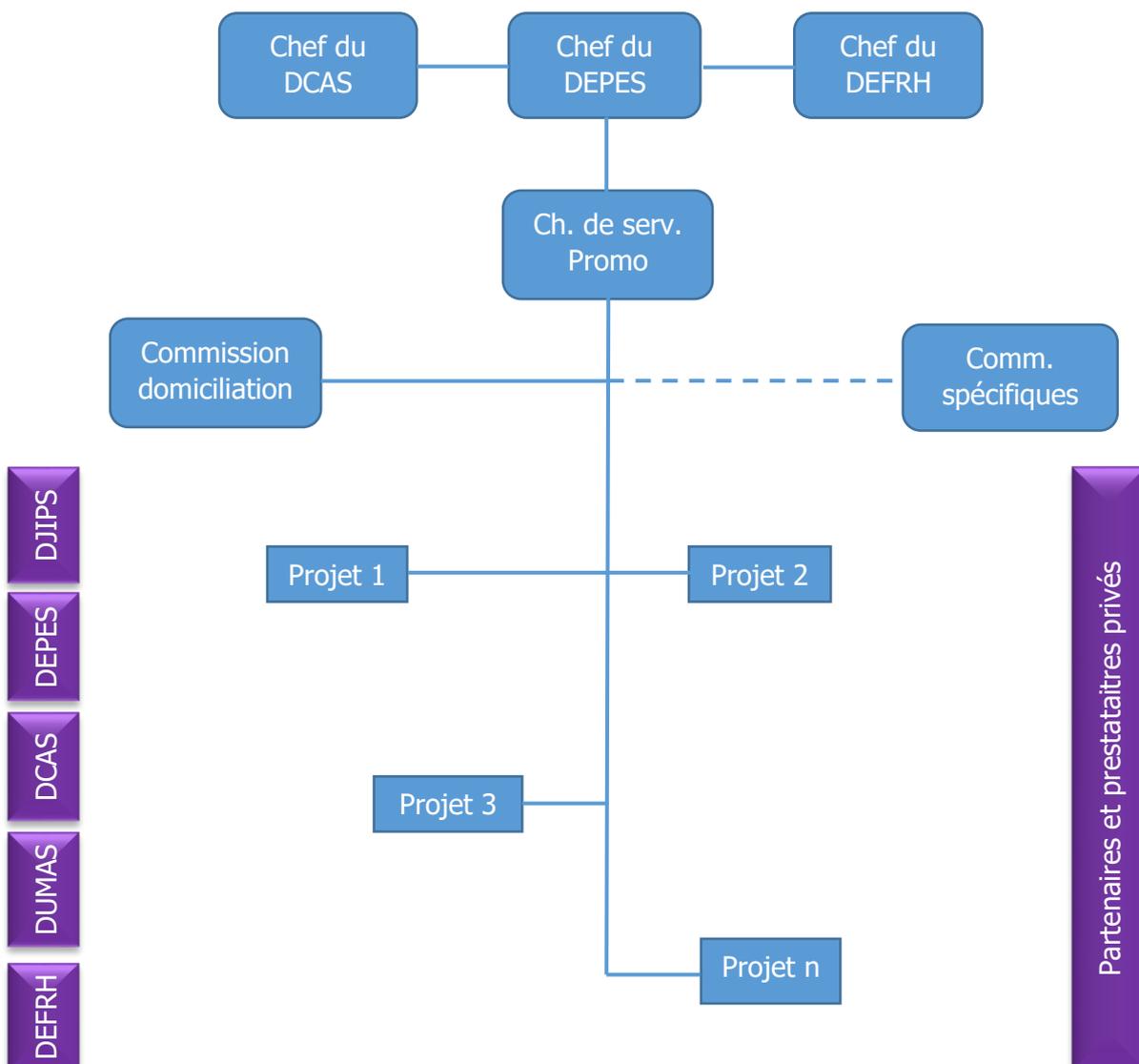
De plus, les entreprises jouent un rôle fondamental en matière de sensibilisation et d'action à la domiciliation.

- **Accueillir** : recevoir de manière conviviale et chaleureuse les nouveaux arrivants constitue un élément de première importance. La première impression est souvent déterminante. Un accueil bienveillant et réussi permet de faciliter l'ancrage des nouveaux arrivants et par là même de les inciter à devenir des ambassadeurs de la région.
- **Ancrer** : créer un sentiment d'appartenance, rassurant et réconfortant de la cité permet de renforcer l'intégration et la fidélisation.

Comme nous l'avons précédemment relevé, la Ville du Locle a été l'une des premières collectivités neuchâteloises à lancer différents processus, afin de favoriser la domiciliation. Il s'agit ici de les confirmer tout en proposant des mesures additionnelles.

## 11. Organisation mise en place

L'organisation mise en place se calque sur celle du canton. Un groupe de travail « stratégie de communication » a été instauré, ainsi qu'une « commission domiciliation » permanente, composée de représentants de partis politiques selon le principe de proportionnalité.



Les projets prioritaires ou additionnels seront implémentés dans le cadre du processus de favorisation à la domiciliation. Ceux-ci seront consolidés par les différents services, si nécessaire de manière transversale, ainsi qu'avec les partenaires privés (entreprises, gérances, ...) avant d'être discutés au sein du groupe de travail de l'exécutif, du Conseil communal et des commissions concernées.

## 12. Mesures prioritaires

La rubrique suivante propose la mise en place de mesures prioritaires pour favoriser la domiciliation sur le territoire communal. A noter que ces mesures ne sont pas exhaustives et que des mesures additionnelles seront intégrées à futur.

Pour l'heure, les mesures prioritaires se concentrent sur quatre axes :

1. Exemplarité de la Ville dans la domiciliation de son personnel ;
2. Campagne permanente de promotion de l'image de la Ville ;
3. Partenariat avec les entreprises privées ;
4. Accueil et ancrage des nouveaux arrivants.

### 12. 1. Exemplarité de la Ville dans la domiciliation de son personnel

La Ville du Locle a tout intérêt à favoriser la domiciliation de son personnel que ce soit en terme fiscal, social ou environnemental. De plus, les bonnes pratiques d'une collectivité permettent d'encourager les acteurs privés à tendre vers la même direction et à entreprendre des démarches similaires. Les mesures prioritaires de cet axe sont pour exemple les suivants :

#### 12. 1. a. Politique dite des « Trois cercles »

La Ville du Locle a été l'une des premières communes à instaurer la politique dite des trois cercles, à savoir l'embauche en priorité de travailleurs et travailleuses à l'aide sociale, puis au chômage et, enfin sur le marché ouvert de l'emploi. Cette pratique permet de réduire d'une part les coûts sociaux liés à une situation de précarisation, tout en augmentant les recettes fiscales.

En 2022, sur 34 engagements de durée déterminée ou indéterminée, 18 personnes ont été engagées en insertion :

- Personnes provenant du chômage : 7
- Personnes provenant de l'aide sociale : 5
- Personnes en 1<sup>er</sup> emploi : 4
- Parents ayant suspendu leur activité professionnelle pour tâche éducative : 2

Cette politique a porté ses fruits et a été intégrée désormais par la plupart des collectivités publiques.

**Mesure 1. a. :** Continuer la politique dite des « Trois cercles », en favorisant l'embauche par le biais de l'action sociale, le service de l'emploi et, si nécessaire, le marché de l'emploi.

### 12. 1. b. Critère de domiciliation à l'embauche

La Ville du Locle applique le critère de la domiciliation à l'embauche, et ce depuis toujours. En effet, payer ses impôts dans la collectivité qui l'emploie est primordial. Néanmoins, la loi fédérale n'autorise plus le caractère contraignant d'un tel critère.

En ce qui concerne les employés domiciliés sur le territoire communal, la dernière analyse date de fin 2020. Elle se présente comme suit :

• Nombre total de personnes au 31.12.2020	283	100 %
• Nombre de résidants au Locle	206	73 %
• Nombre de résidants hors Le Locle	77	27 %
• Nombre d'EPT total au 31.12.2020	228.38	100 %
• Nombre d'EPT Le Locle	169.22	74 %
• Nombre d'EPT hors Le Locle	59.16	26 %

À noter que, pour le secteur privé, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 est entrée en vigueur au niveau fédéral l'obligation d'annoncer les postes vacants selon le taux de chômage par branche. Ce taux a été fixé dans un premier temps à 7 %, avant d'être adapté, en 2020, à 5 %. De plus, en 2014, le Guichet social régional s'est muni d'un bureau à la réinsertion socioprofessionnelle, afin de favoriser l'embauche de personnes émargeant à l'action sociale au sein de la Ville, mais également auprès des entreprises de la place.

**Mesure 1. b. :** Lors du recrutement par la commune, continuer à privilégier la domiciliation et l'incitation à s'établir à court terme sur le territoire de compétence de la collectivité.

### 12. 1. c. Octroi d'une prime à la domiciliation au personnel communal

Afin d'encourager et de remercier le personnel communal à résider sur territoire loclois, le Conseil général avait adopté une motion, remise en annexe, allant dans ce sens le 24.02.2021 (21-901) : « Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal ». Une réflexion s'est engagée au sein d'une commission et à l'interne afin de favoriser cette reconnaissance, qui pourrait prendre la forme de bons en monnaie locale, en lien avec la motion du 28.04.2021 (21-905) sur la mise en place d'une monnaie locale.

**Mesure 1. c. :** Il est proposé à court terme l'introduction de bons en monnaie locale auprès des commerces locaux et d'avantages en nature en faveur des collaboratrices et collaborateurs résidant au Locle.

### 12. 1. d. Octroi de la gratuité des trois premiers mois de locations au sein de la gérance communale

Afin de favoriser la domiciliation des collaborateurs communaux, il est proposé d'octroyer la gratuité des premiers mois de locations au sein du parc immobilier de la Ville. Cette gratuité serait naturellement accompagnée de conditions (ex. : remboursement si départ du territoire avant deux ans, ...).

**Mesure 1. d. :** Afin d'encourager les collaboratrices et collaborateurs de la commune à s'établir sur territoire loclois, il est proposé la gratuité des trois premiers loyers au sein du parc immobilier communal en cas d'arrivée.

## **12. 2. Campagne permanente de promotion de l'image de la Ville**

La communication des collectivités publiques se limitait historiquement à une communication institutionnelle. Toutefois, dans un monde tourné vers l'image, la concurrence entre les collectivités publiques et par conséquent le marketing territorial et la communication de type promotionnelle sont plus que jamais une priorité.

La Ville du Locle a été l'une des premières collectivités à se munir d'un bureau promotionnel. Il s'agit à l'heure actuelle de renforcer ce levier par le biais notamment de ressources externes à la commune.

### **12. 2. a. Mise en place d'une stratégie de communication en matière de domiciliation et de tourisme**

Un groupe de travail s'est mis en place, afin d'élaborer une stratégie de communication de la Ville en matière de domiciliation et touristique. Ce groupe est constitué des chefs de dicastères de la Promotion, de l'économie et du tourisme, ainsi que du chef de service de la promotion de la Ville.

Un concours a été lancé auprès de différents bureaux de communication de la Ville et du canton. Un crédit sera demandé au Conseil général de la Ville.

**Mesure 2. a. :** Afin de renforcer le positionnement et l'image positive de la Ville, lancement d'une campagne de promotion à la domiciliation et au tourisme par le biais d'un bureau spécialisé.

### **12. 2. b. Sensibilisation des touristes en tant que futurs résidents potentiels**

Le nombre de touristes et de nuitées sur le territoire communal a très fortement augmenté ces dernières années. La Ville est désormais une destination touristique à part entière autour notamment de ses trois USP (« unique selling proposition » ou marqueur identitaire unique) que sont les bassins du Doubs, l'urbanisme-horloger et l'Exomusée.

Visiter et apprécier une ville ne veut cependant pas nécessairement dire que l'on souhaite y habiter. Reste que la corrélation entre tourisme et habitat existe. La commission a donc privilégié cet aspect en souhaitant que la Ville informe également les touristes de passage sur l'opportunité et les avantages de résider dans la Mère commune des Montagnes neuchâteloises.

**Mesure 2. b. :** Sensibiliser les touristes vus comme futurs habitants potentiels par le biais notamment d'une brochure à leur disposition à différents endroits de la Ville.

## **12. 3. Partenariat avec les entreprises privées**

### **12. 3. a. Sensibilisation et partenariat avec les entreprises**

Les entreprises jouent un rôle prépondérant dans l'établissement de leurs collaborateurs et collaboratrices sur territoire loclois.

En effet, l'emploi est la première cause d'établissement et de départ du territoire communal. Les entreprises sont en première ligne pour l'encouragement au lieu de domiciliation.

**Mesure 3. a. :**

- a. Renforcer la sensibilisation des entreprises par le biais d'une journée festive et relationnelle avec des représentants (direction générale, direction RH, ...) du monde des entreprises.
- b. Mise à disposition, au sein des entreprises, d'un guide à la domiciliation.
- c. Intervention conjointe avec les employeurs pour aider des employés travaillant au Locle à s'établir sur le territoire.

**12. 3. b. Mise en place d'un bureau d'aide à la domiciliation pour les travailleurs émanant de l'international**

Les personnes arrivant de l'international sont souvent sujettes à incompréhension, notamment en matière de fonctionnement du système. En effet, le système suisse, en matière de fiscalité, d'assurances sociales, de droit du travail ou du bail, constitue une barrière psychologique que l'on ne doit pas sous-estimer.

**Mesure 3. b. :**

Permettre une compréhension judicieuse du système en offrant une porte d'entrée par le biais d'un collaborateur ou d'une collaboratrice de la Ville en tant que « conseiller à la domiciliation ».

Transmission d'une brochure à la domiciliation au Contrôle des habitants pour tout octroi de permis de travail.

**12. 3. c. Promotion de places de structures d'accueil pré et parascolaire pour les nouveaux arrivants**

Les nouveaux arrivants sont souvent confrontés à des situations anxiogènes. En effet, le déménagement, l'arrivée dans une nouvelle région, l'assurance de pouvoir coupler emploi et famille, donnent lieu à des situations inconfortables.

Il s'agit de favoriser l'arrivée de ces nouvelles personnes. À noter que dans le cadre de l'utilisation des places pré et parascolaires, les habitants et habitantes en partance gardent parfois les structures locloises, n'ayant pas trouvé de solutions dans leur nouvelle commune de domiciliation.

**Mesure 3. c. :**

Promouvoir des places de pré et parascolaires suffisantes pour les nouveaux arrivants.

**12. 4. Accueil et ancrage des nouveaux arrivants**

Les premières impressions jouent un rôle important dans le sentiment d'appartenance et par là même dans l'ancrage au sein d'un territoire. Ainsi, un accueil privilégié a été instauré depuis de nombreuses années, et ce en deux temps : réception par le bureau promotionnel des nouveaux arrivants pour présenter la Ville, puis fêtes en l'honneur de ceux-ci (connaître la cité et nouer des relations sociales, par exemple en faisant mieux connaître l'offre de cinéma avec un abonnement à Fr. 50.- les cinq séances).

**Mesure 4 :**

- a. Continuer à favoriser l’ancrage au sein de la collectivité par le biais de moments d’information et festifs.
- b. Etoffer le pack de bienvenue : lors de la première année, abonnement gratuit à la piscine, à l’offre muséale, au cinéma, vélo en libre-service et envoi d’un pack (« torrée », bouteilles de vin, ...).
- c. Journée des associations avec les nouveaux arrivants.

**13. Incidences financières**

La plupart des mesures proposées sont ou seront financées par le budget de fonctionnement (réallocation des ressources). Des coûts additionnels, notamment en matière d’investissements (stratégie de communication promotionnelle ou touristique), feront l’objet de demandes de crédits spécifiques.

**14. Classement d’une motion**

L’objectif de ce rapport est de répondre à la motion 21-902 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : *Attractivité de la Commune du Locle*. En conséquence, nous vous proposons le classement de cette motion dont vous trouverez le contenu dans son intégralité en annexe.

**15. Durabilité**

La problématique de la domiciliation s’inscrit pleinement dans une optique de durabilité. Le développement d’une collectivité doit s’inscrire de manière rationnelle et réfléchie, intégrant des aspects tant économiques, environnementaux que sociaux.

**16. Commissions**

Dans le cadre de ce processus, une commission « domiciliation » a vu le jour en 2023. Le contenu du présent rapport a été présenté et discuté en séance de cette dernière. Dans ce cadre, la commission a souhaité renforcer certaines mesures prioritaires, notamment en lien avec la domiciliation des collaborateurs communaux et le parc immobilier communal, ainsi que la sensibilisation des touristes aux avantages de la domiciliation sur territoire communal. La commission est destinée à devenir pérenne et suivra l’évolution de ces mesures.

**17. Synergies avec La Ville de La Chaux-de-Fonds**

La domiciliation est une problématique qui recoupe l’ensemble du territoire cantonal. Celle-ci a donné lieu à des processus à différents niveaux institutionnels. Néanmoins, la domiciliation portant sur un territoire donné, ce rapport ne concerne que celui de la Mère commune.



**2.9 Du 24.02.2021 : 21-902 De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) :  
Attractivité de la Commune du Locle**

Année après année, l'évolution démographique de la population locloise et, plus généralement, de la population des Montagnes neuchâtelaises est négative. Les derniers chiffres sont même inquiétants et une réponse claire devient nécessaire.

Environnement attractif, proximité de la nature et d'infrastructures de qualité, places de travail..., notre région a des atouts indéniables. L'immobilier n'est pas saturé, nous avons du terrain à bâtir et de beaux logements avec des prix acceptables. Dès lors, qu'est-ce qui cloche ?

Parallèlement, la commune du Locle investit des moyens importants afin de promouvoir son image depuis plusieurs années. Quels sont les résultats concrets, quels sont les défis à venir et quelle est la vision d'avenir ?

Alors que le Canton de Neuchâtel a présenté sa stratégie de domiciliation qui a été mise en consultation, le moment nous paraît opportun de lancer un travail d'analyse détaillée sur notre politique en termes de promotion, d'attractivité fiscale, résidentielle et économique. L'analyse doit également porter sur l'utilisation des moyens à disposition et leur orientation.

Nous demandons dès lors au Conseil communal qu'il nous présente rapidement un rapport d'information répondant aux questions suivantes :

- Analyse de son organisation interne au sujet de l'attractivité et de la promotion de notre ville ;
- Utilisation des moyens et ressources existants ;
- Analyse de la politique menée en la matière durant les dernières années ;
- Analyse des raisons de la baisse de la population et cas échéant des raisons des départs ;
- Axes d'actions à mettre en place pour stopper la fuite des habitantes et habitants ;
- Mesures communales à mettre place pour inverser la tendance.

Le Conseil communal est bien entendu fortement encouragé à s'appuyer sur la Commission « Qualité de vie » du Conseil général pour mener ses réflexions et proposer une politique permettant d'inverser la tendance. Vive Le Locle, vive Neuchâtel !

## **2.8 Du 24.02.2021 : 21-901 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal**

La Mère-Commune connaît une diminution de population significative depuis un certain temps. Ce triste constat, mis en exergue par un article d'ArcInfo le 12 février dernier, ne peut être ignoré par les autorités locloises. Il est dès lors primordial que des mesures soient mises en place pour fidéliser les habitant.e.s actuel.le.s et inciter les potentiel.le.s futur.e.s habitant.e.s à venir s'installer dans la commune.

Malgré ce qui est relevé dans l'article du quotidien neuchâtelois, les pouvoirs publics détiennent bien la possibilité d'encourager les citoyen.ne.s, ou du moins une part de ceux et celles-ci d'élire leur domicile au Locle. La part dont il est fait état concerne les employé-e-s des services communaux.

À l'heure actuelle et à notre connaissance, la commune ne confère aux collaborateurs et collaboratrices de ses services aucun avantage par rapport aux habitant.e.s d'autres collectivités. En revanche, un travailleur ou une travailleuse externe bénéficie d'un droit à la défiscalisation de ses frais de déplacement et de repas. En l'espèce, il va sans dire que ce privilège fiscal favorise le personnel externe. Pour pallier cette inégalité et, ainsi, soutenir le personnel communal loclois, nous sommes convaincus qu'une solution réside dans l'octroi d'une prime de domiciliation à ce dernier.

Par ailleurs, la mise en place d'une telle institution par les autorités communales serait sans nul doute susceptible d'inciter les entreprises et les établissements à suivre cet exemple. Il est évident que l'engagement de personnes domiciliées sur place présente de nombreux avantages pour un employeur, notamment du point de vue du temps et des moyens de déplacement, des problématiques de stationnement ou encore de l'organisation familiale des travailleurs et des travailleuses. En élaborant un droit à la prime de domiciliation, les autorités pourraient rendre les employeurs attentifs à ces prérogatives.

En vertu de ce qui précède, la mesure proposée permettrait aux autorités communales d'avoir un impact direct sur l'évolution démographique de la Mère-Commune. En outre, elle aurait des répercussions à moyen terme sur l'emploi privé et, de surcroît, sur la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens.

De ce fait, et par cette motion, nous demandons au Conseil communal :

- D'étudier la possibilité d'octroyer une prime au personnel des services communaux domicilié dans la commune.
- De convoquer la Commission législative et de lui soumettre l'élaboration du principe dans le règlement du personnel communal et ses modalités d'application.